

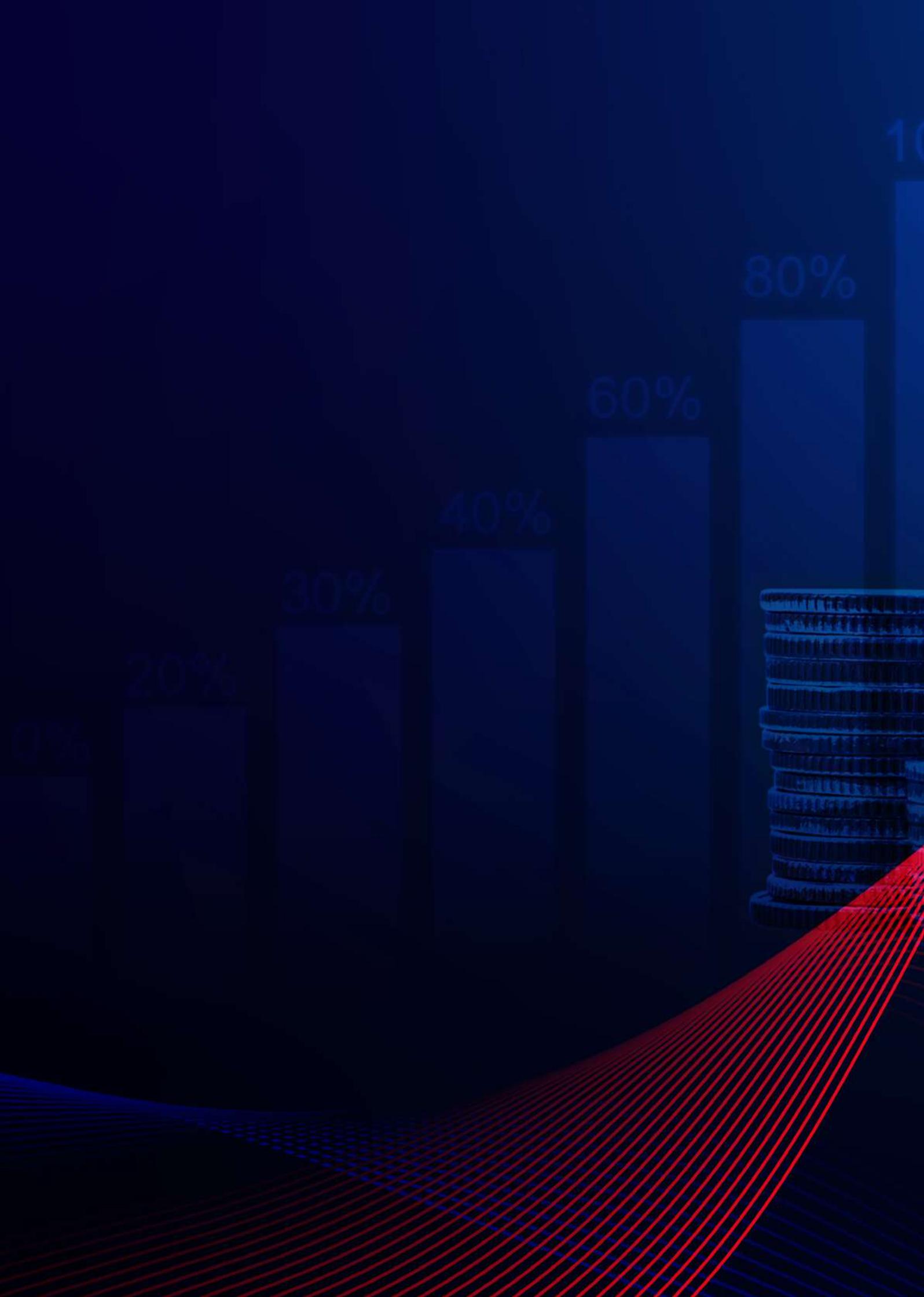
RAPPORT PILIER III

EXERCICE 2024



SOFIBANQUE 
S.A.

Et tout devient possible !



20%

30%

40%

60%

80%

100%



RAPPORT PILIER III

EXERCICE 2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION 06

Structure de l'actionnariat	08
Conseil d'administration	09
Comités spécialisés	12
Comité de direction	13
Comités internes opérationnels	13
Politique de rémunération des dirigeants et du personnel	13
Contreparties apparentées	13
Politique d'intégrité	13
Etat d'application de l'instruction sur la gouvernance	15

LES INFORMATIONS QUANTITATIVES 17

LES INFORMATIONS QUALITATIVES 24

Gestion des risques	25
Politique de gestion des risques	25
Tolérance et appétence au risque	27
Structure de gestion des risques	29
La gestion du risque crédit	29
La gestion du risque ALM	32
La gestion du risque opérationnel et le contrôle interne	34
La gestion de la conformité, lutte contre la fraude et le blanchiment des capitaux	36
La cartographie des risques	38
Le Plan de continuité des activités	38
Le plan de secours informatique	39
Assurances et sécurité des biens	40

STRATÉGIE & PERSPECTIVES **42**

RESSOURCES HUMAINES **44**

ANNEXE 1 ORGANIGRAMME

ANNEXE 2 TABLEAUX NORMATIFS SOUS LE FORMAT BANQUE CENTRALE DU CONGO

ANNEXE 3 COMPTES AUDITÉS AU 31/12/2024 - FORMAT GCEC - NOTES ANNEXES

Introduction

RAPPORT PILIER III

Au 31/12/2024

Le 7 septembre 2023, la Banque Centrale du Congo a publié l'Instruction 55 aux établissements de crédits et sociétés financières relative à la discipline de marché. Cette nouvelle Instruction définit les « exigences relatives aux informations quantitatives et qualitatives à publier par les établissements de crédits et les sociétés financières en vue de promouvoir la discipline de marché dans le secteur financier ».

Par cette Instruction, la Banque Centrale du Congo répond aux objectifs suivants :

- Améliorer la transparence du secteur financier en République Démocratique du Congo ;
- Délivrer des informations de nature quantitative et qualitative, illustrant l'évolution et le niveau d'activité des acteurs financiers ;
- Porter l'exigence réglementaire des banques commerciales en particulier, aux plus hautes exigences internationales en la matière (Bâle III) ;
- Permettre au public la comparabilité des données financières par une harmonisation des données clés ;
- Améliorer la gouvernance des établissements de crédit.

Les établissements de crédit sont dans l'obligation de publier un rapport Pilier III trois mois après la clôture des comptes annuels (audités).

La SOFIBANQUE a publié sa première édition en AVRIL 2024 portant sur l'exercice 2023 ainsi qu'un rapport intermédiaire publié en AOÛT 2024 pour le premier semestre 2024.

Le présent rapport couvre la clôture annuelle de l'Exercice 2024. Il reprend plusieurs thèmes développés précédemment et inclut les mises à jour nécessaires pour le lecteur, y compris l'agrément de nouveaux administrateurs, la section gestion des risques notablement enrichie, les actions commerciales, et la réorganisation interne de certains départements.

En ce qui concerne la partie quantitative, nous publions les chiffres audités au 31 Décembre 2024.

Le rapport Pilier III de la SOFIBANQUE couvre les mêmes 5 grands chapitres que le rapport Pilier III précédent :

1. La gouvernance ;
2. Les informations quantitatives, chiffres audités et leurs annexes, avec l'opinion de ses auditeurs externes, DELOITTE ;
3. La gestion des risques ;
4. Les actions commerciales conduites au cours du premier semestre ;
5. Les ressources humaines.

A l'annexe de notre rapport Pilier III figurent les tableaux déclinant les données prudentielles, dans le format exigé par la BCC.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de la SOFIBANQUE en date du 24 avril 2025.



Henry Y. WAZNE
Administrateur Directeur général



Abdallah WAZNI
Président du Conseil d'administration

1

LA GOUVERNANCE

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMITÉS SPÉCIALISÉS
COMITÉ DE DIRECTION
COMITÉS INTERNES OPÉRATIONNELS
POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DU PERSONNEL
CONTREPARTIES APPARENTÉES
POLITIQUE D'INTÉGRITÉ
ETAT D'APPLICATION DE L'INSTRUCTION SUR LA GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE

La gouvernance d'entreprise fait référence à l'ensemble des relations entre les actionnaires d'un établissement assujéti, son organe délibérant, son organe exécutif et d'autres parties prenantes qui instaurent le cadre dans lequel sont fixés les objectifs dudit établissement ainsi que les moyens de les atteindre et d'en contrôler la réalisation.

En raison de l'importance cruciale des banques dans l'économie et la société, un cadre de gouvernance est indispensable pour garantir la stabilité financière, la confiance du public ainsi que la conformité réglementaire dans un environnement complexe et en constante évolution.

1. LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Initialement constituée sous la forme d'une société par actions à responsabilité limitée (SARL), la Société Financière de Banque, en abrégé SOFIBANQUE a été agréée par la Banque Centrale du Congo en date du 8 septembre 2006 et autorisée à fonctionner par l'ordonnance présidentielle n°08/038 du 1er avril 2008.

Les statuts de la SOFIBANQUE ont été par la suite mis en harmonie, selon acte reçu en date du 21 octobre 2013 par Monsieur Ita IYOLO, Notaire titulaire de l'Office notarial du Guichet Unique de Création d'Entreprise à Kinshasa/Gombe, avec l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), tel qu'adopté en date du 30 janvier 2014.

Avec cette mise en harmonie, la SOFIBANQUE a pris la forme d'une société anonyme avec conseil d'administration (SA avec CA). Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le n° CD/KNG/RCCM/13-B-0975.

Les statuts harmonisés du 21 octobre 2013 ont été autorisés par la Banque Centrale du Congo suivant sa lettre V-Gouv. D.03/n° 00052 du 14 avril 2014.

Souscrit au départ à 3.000.000 USD, le capital social de la SOFIBANQUE a été ensuite porté à 10.000.000 USD par l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2009 et à 15.000.000 USD par celle du 27 août 2010.

Au 31 décembre 2024, la structure de l'actionnariat de la SOFIBANQUE SA se présente comme suit :

Actionnaires	Sommes en USD	Actions	Pourcentage
M. Abdallah WAZNI	13.200.000	13.200.000	88%
M. NKARHA M.W. SOPE	300.000	300	2%
Mlle Yasmina Camilia WAZNE	300.000	300	2%
Mlle Soraya Nour WAZNE	300.000	300	2%
M. Henry Yoan WAZNE	300.000	300	2%
M. MURHONDEZI SHANGALUME	300.000	300	2%
Mlle Nour Marie WAZNI	300.000	300	2%
Total	300.000	15.000	100%

L'assemblée générale est la réunion des apporteurs des capitaux, habilités à y prendre part. Elle procède, en application des statuts, à la nomination des membres de l'organe délibérant.

Les apporteurs des capitaux sont tenus régulièrement et suffisamment informés de l'activité, la situation financière et la gestion de l'établissement au moyen

des rapports réguliers et circonstanciés de l'organe délibérant.

L'établissement assujéti désigne en qualité de commissaire aux comptes soit une personne morale soit deux personnes physiques. La mission principale du commissaire aux comptes consiste à procéder à la certification des états financiers.

2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SOFIBANQUE est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, actionnaires ou non.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire. La durée du mandat des administrateurs est de six (6) ans, sauf en ce qui concerne les administrateurs indépendants dont le mandat est de trois (3) ans, renouvelable une fois.

Dans sa quête d'indépendance et de professionnalisme, l'organe délibérant doit comprendre au moins trois (3) administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président qui doit être une personne physique. Sur convocation de son président, il se réunit au moins une fois le trimestre et aussi souvent que nécessaire.

De manière générale, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans le respect de l'objet social et sous réserve des pouvoirs reconnus aux assemblées d'actionnaires.

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

ABDALLAH YACOUB WAZNI

De nationalité britannique, Monsieur Abdallah Yacoub WAZNI est détenteur d'un BA + MASTERS Financial Management and accounting. A l'origine de la création de la SOFIBANQUE, il en assume la fonction de Président du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL

HENRY YOAN WAZNE

De nationalité française, Monsieur Henry Yoan WAZNE est détenteur d'une maîtrise en droit de l'Université de Nice Sophia Antipolis-France. Il a 23 ans d'expérience dans le monde professionnel, notamment dans le négoce international et dans la promotion immobilière au sein des plusieurs sociétés où il a assumé les fonctions de Directeur général. Il assume actuellement la fonction d'Administrateur Directeur général au sein de la SOFIBANQUE SA..

Monsieur Henry WAZNE est également Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 1er Vice-Président de l'Association Congolaise des Banques & Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Congolaise.

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF

MURHONDEZI SHANGALUME

De nationalité congolaise, Monsieur MURHONDEZI SHANGALUME est détenteur d'une licence en droit de l'Université de Kinshasa, Avocat au Barreau de Kinshasa depuis plus de 30 ans. Il est membre du Conseil d'administration de la SOFIBANQUE et y avait assumé les fonctions de Secrétaire de 2010 à 2022.

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF

PASCAL PAY-PAY MULINDU

De nationalité congolaise, Monsieur Pascal PAY-PAY MULINDU est détenteur notamment d'une licence en Sciences Economiques Appliquées de la Faculté Universitaire Catholique de Mons « FUCAM », option : Révisorat et contrôle comptable en Belgique. Expert-Comptable agréé de l'ONEC/RD Congo, il a fait ses premiers pas chez Coopers & Lybrand à Kinshasa et Ernst Young à Paris avant de s'installer à son propre compte et devenir Associé-Gérant du Cabinet d'audit et d'expertise comptable «ACGC». Au sein de la SOFIBANQUE, il a d'abord exercé un mandat d'Administrateur indépendant de 2014 à 2024 et, à l'échéance de celui-ci, il a commencé un autre en qualité d'Administrateur non exécutif.

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

YVES CUYPERS

De nationalité Belge, Monsieur Yves CUYPERS est notamment détenteur d'un Master en Psychologie clinique de l'Université de Liège. Il a commencé sa carrière en 1987 comme analyste crédit à la Générale de Banque SA, puis de responsable de la cellule crédits aux grandes entreprises avant d'être nommé « Account manager corporate ». De 1994 à 1997, il assumera les fonctions de directeur financier du groupe industriel et international belge HERSTAL SA. Directeur des Crédits à la Banque BELGOLAISE SA de 1997 à 1999, il a été Administrateur Délégué et Président du comité de direction de la Banque Commerciale du Congo de 2004 à 2021. Il est Administrateur Indépendant à la SOFIBANQUE depuis janvier 2022.

Il a assumé les fonctions de Président de l'Association Congolaise des Banques de mai 2016 à mars 2021. Il est Conseiller en diplomatie économique pour le Royaume de Belgique.

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT ET SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEAN-MODESTE KALAMBAY TEKETAY

De nationalité congolaise, Monsieur Jean-Modeste KALAMBAY TEKETAY est détenteur notamment d'une licence en droit de l'Université Nationale du Zaïre UNAZA). Après un passage dans un cabinet d'avocats, il est engagé en 1981 à la Banque Commerciale Zaïroise (BCZ) où il exercera, au cours d'une longue carrière, les fonctions de Directeur juridique et de Secrétaire général jusqu'en mai 2021. De 1995 à 1997, il assurera le secrétariat du Conseil d'administration de la société privée dénommée SIZARAIL, à laquelle la Société Nationale des Chemins de fer Zaïrois (SNCZ) cèdera l'exploitation des chemins de fer. De 2017 à 2021, il représentera la Banque Commerciale du Congo (BCDC) au sein du Conseil d'administration de la Société Financière de Développement (SOFIDE). A la SOFIBANQUE, il est un Administrateur indépendant depuis fin 2021 et le Secrétaire du Conseil d'administration depuis 2022.

ADMINISTRATEUR NON EXÉCUTIF

LISSETTE BEWA MPOLA

De nationalité congolaise, Madame Lisette BEWA MPOLA est détentrice d'un Master en droit de l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne et d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées en Banques & Finances de l'Université René Descartes [Paris V]. Elle débute sa carrière à la Compagnie Bancaire de Commerce et de Crédit, ensuite elle est nommée à la Primature, comme Chargée d'études, dans le département administratif et juridique. Avocate depuis janvier 1999, elle exerce sa profession au sein du cabinet Yoka & Associates. En 2014, elle crée sa firme « Bewa & Associates », spécialisée dans le droit des Affaires. Elle développe ainsi différentes expertises notamment en audit juridique, en droit de l'énergie et en Partenariat Public-Privé [PPP]. Ainsi, elle participe à l'élaboration de la Loi relative au PPP et conçoit l'architecture juridique de grands projets d'infrastructures en R.D.C. Ces expériences ont contribué à consolider sa connaissance tant du secteur privé que public.

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

HERVÉ OTSCHUDI OMANGA

De nationalité congolaise, Monsieur Hervé OTSCHUDI OMANGA est un professionnel chevronné avec plus de 18 ans d'expérience dans les secteurs bancaire, minier et des ressources humaines. Il a développé une expertise solide en développement des affaires, gestion de trésorerie, et analyses macroéconomiques. Titulaire d'un MBA de l'Université de Cape Town, il a occupé des postes clés, notamment en tant que Directeur chez Gécamines SA, Directeur Général Adjoint et Administrateur Exécutif en charge du développement des affaires chez UBA RDC, ainsi que Vice-Président de La Commission Nationale des PME de La Fédération des Entreprises du Congo (FEC). Au cours de sa carrière, il a contribué à la croissance significative des dépôts bancaires et des prêts, tout en optimisant des stratégies commerciales dans des environnements complexes. Son parcours inclut également une expérience en gestion d'actifs dans le secteur minier, où il a démontré sa capacité à conduire des projets d'envergure. Ses compétences en leadership et en gestion stratégique ont été déterminantes pour renforcer la position de ses entreprises sur le marché.

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

ALEXANDER BAMANISA KENZI

De nationalité congolaise, Monsieur Alexander BAMANISA KENZI est un entrepreneur actif dans les secteurs de l'industrie, de l'environnement et de la construction en République Démocratique du Congo. Après avoir obtenu son Baccalauréat Scientifique à Kinshasa en 2013, il poursuit des études en France, où il obtient une Licence en Géographie et Aménagement des Territoires à l'Université de Lille 1, suivi d'un Master en Management d'Entreprise et de Centre de Profit dans la Haute école IFAG Lille. De retour à Kinshasa en 2018, il devient chargé de projet dans le groupe familial, avant d'être promu Gérant des sociétés Clean Plast, Barnet Group et Groupe Baje en 2019. La même année, il rejoint le Conseil d'Administration de PPC-Barnet, l'un des plus grands producteurs de ciment du pays, il y assure la fonction de Président du Comité des ressources humaines. En 2020, il fonde BF Properties, spécialisée dans la promotion immobilière. Il lance également une usine de production de plastique recyclé, première du genre à Kinshasa. En 2023, il rejoint la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) comme Vice-Président de la commission nationale de l'environnement, Climat et Développement Durable. En 2024 il intègre le conseil d'Administration de la Sofibanque, l'une des principales banques du pays.

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

NADINE MAKINDU MBIMBA

De nationalité congolaise, Madame Nadine MAKINDU MBIMBA est un leader axé sur les résultats, doté d'une expertise avérée en matière d'excellence opérationnelle et de croissance des revenus dans le secteur financier et experte en gestion de patrimoine, opérations bancaires et management d'équipe. Elle est détentrice d'une licence en sciences de la communication à l'Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication (IFASIC), Elle a débuté sa carrière professionnelle comme spécialiste des ventes et des services à Bank of America, Silver Spring, MD (août 2008-février 2010). Elle l'a poursuivie en occupant respectivement les fonctions de Directeur des Opérations du Centre Financier à Bank of America, Potomac, MD (février 2010-mai 2012), de Directeur du Centre Financier, Bank of America, Farragut Square, DC (mai 2021-décembre 2022) et de Manager des services bancaires de gestion de patrimoine à Merrill Lynch, Bethesda, MD (décembre 2022 à ce jour).

3. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

L'organe délibérant est tenu de créer cinq (5) comités spécialisés chargés respectivement de renforcer la gouvernance sur les fonctions d'audit, de gestion des risques, d'éthique et de conformité, de nomination de ses membres, des mandataires sociaux et des hauts cadres de l'établissement assujetti ainsi que de détermination de la politique de rémunération.

Il s'agit des :

- Comité des risques
- Comité d'audit
- Comité d'éthique et de conformité
- Comité des nominations
- Comité des rémunérations

* Ces comités doivent être composés exclusivement d'administrateurs non exécutifs et majoritairement d'administrateurs indépendants. Un administrateur ne peut appartenir à plus de deux comités spécialisés à la fois. Le président de chaque comité spécialisé est choisi parmi ses membres. Il ne peut être le président du conseil d'administration ou d'un autre comité.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Comité des risques

Le comité des risques est chargé d'examiner les stratégies de prise de risque afférentes à l'ensemble des activités et à toutes les natures de risques, de proposer des politiques d'appétence pour le risque approprié au regard de la tolérance au risque de l'établissement et d'en surveiller le respect.

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé de superviser et de s'assurer du bon fonctionnement de la fonction de contrôle interne de troisième niveau et, plus globalement, du dispositif de contrôle interne. En mettant en place ce comité, la banque s'assure du renforcement de sa gouvernance d'entreprise, sa gestion des risques et sa conformité aux normes, ce qui contribue à renforcer la confiance des parties prenantes et à assurer la stabilité et la pérennité de l'entreprise.

Comité d'éthique et de conformité

Le comité d'éthique et de conformité est chargé d'assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de la fonction de conformité dans des conditions appropriées et de la mise en œuvre des opérations dudit établissement au regard des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ce comité joue un rôle crucial dans la préservation de la réputation de la banque, la gestion des risques et le maintien d'une culture organisationnelle saine et responsable.

Comité des nominations

L'organe délibérant est assisté, dans la mise en place d'une procédure formalisée de sélection et de nomination des membres des organes délibérant et exécutif ainsi que des hauts cadres, par un comité des nominations, qui examine et évalue l'adéquation entre, d'une part, le rôle et les responsabilités du poste à pourvoir et, d'autre part, le profil de compétences, l'honorabilité et l'expérience des candidats.

Comité des rémunérations

L'organe délibérant est assisté par un comité des rémunérations pour l'aider à déterminer un système global de rémunération approprié au vu de la culture d'entreprise, de l'appétence au risque, des activités et de la rentabilité de l'établissement assujetti.

A la date du 31 décembre 2024, la SOFIBANQUE a dû fonctionner avec un comité des nominations et des rémunérations fusionnées du fait qu'elle ne disposait au sein de son conseil d'administration d'un nombre suffisant d'administrateurs indépendants pour remplir les conditions imposées par la Banque Centrale du Congo.

Avec le recrutement des nouveaux administrateurs, la SOFIBANQUE dispose désormais d'un conseil d'administration composé d'un (1) exécutif, quatre (4) non exécutifs et cinq (5) indépendants.

Le nombre de dix (10) administrateurs permettra désormais à la SOFIBANQUE de rencontrer les exigences réglementaires en ce qui concerne, d'une part, la composition, l'organisation et le fonctionnement des comités spécialisés et, d'autre part, la composition équilibrée du conseil d'administration avec des administrateurs ayant différents profils d'expertise et dotés de compétences complémentaires dans divers domaines pour permettre à l'organe délibérant d'accomplir ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Comité de direction

Le comité de direction est tenu de préparer les décisions relevant des attributions du conseil d'administration et de mettre en œuvre la stratégie définie par celui-ci pour la conduite des activités de la SOFIBANQUE et de lui en faire rapport.

La répartition des responsabilités au sein du comité de direction est clairement définie, afin de garantir l'équilibre des pouvoirs et éviter ainsi la concentration exclusive du pouvoir de décision auprès d'une seule personne. Cette répartition doit garantir l'absence de domaine réservé de l'un des dirigeants et la continuité de la direction générale en toutes circonstances. Il est composé au moins de deux (2) personnes physiques, mandataires sociaux, en l'occurrence le Directeur général et le Directeur général adjoint, désignés par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2024, le comité de direction est composé de trois (3) mandataires sociaux, à savoir Messieurs Henry Yoan WAZNE, Directeur général, Louis-Odilon ALAGUILLAUME, Directeur général adjoint, et Bobo MAKUNDA SEFEKESE, Directeur général adjoint.

Les membres du comité de direction sont désignés par le conseil d'administration. Leur mandat est de cinq (5) ans, renouvelable une seule fois. A noter que le comité de direction, constitué des mandataires sociaux, peut être complété par des responsables de direction et/ou de lignes de métiers.

Le comité de direction se réunit au moins une fois par mois, en principe, sur convocation de son président. Il peut, pour autant que de besoin, être convoqué à tout moment par le président ou si deux membres au moins en expriment le souhait.

Comités internes opérationnels permanents

Afin d'assurer la collégialité de la prise de décisions dans les domaines essentiels relatifs à la conduite des activités et à la maîtrise des risques, le comité de direction, dans le cadre des pouvoirs de gestion courante, met en place en tant que de besoin des comités internes opérationnels permanents, notamment des comités de crédit et de créances, de gestion de risques, de coordination du contrôle interne ou de gestion des actifs et passifs.

A la date du 31 décembre 2024, sont opérationnels les comités de crédit, des créances, de gestion des risques et de gestion des actifs et passifs (ALM).

Politique de rémunération des dirigeants et du personnel

La politique de rémunération de la SOFIBANQUE vise à équilibrer plusieurs impératifs : respect des exigences légales et réglementaires, équité envers tous les collaborateurs, attraction et fidélisation de talents compétents, et optimisation des coûts du personnel. Elle favorise un système de rémunération sécurisant, motivant, compétitif et simple, offrant des conditions attractives.

Le conseil d'administration se limite à valider les mises à jour des grilles salariales et les augmentations spéciales proposées par la direction générale et le département des ressources humaines.

Contrepartie apparentée

La SOFIBANQUE est apparentée à la Société Financière d'Assurance (SFA) Congo et afin de prévenir tout conflit éventuel d'intérêt ou de partialité dans les transactions, les questions financières doivent être débattues au sein du conseil d'administration.

Politique d'intégrité

Le règlement d'ordre intérieur astreint tout le personnel de la SOFIBANQUE au strict respect du secret professionnel, à l'intégrité ainsi qu'au respect des dispositions réglementaires en vigueur. Ces dispositions ont été renforcées par la consécration d'un code d'éthique et de déontologie qui a été actualisé tout récemment dans la Politique des Ressources Humaines et dont voici l'énoncé :

Avoir une éthique n'est pas égal à renoncer à ses profits ou à son développement. C'est un engagement auprès des clients et des fournisseurs et un levier d'action qui vise à renforcer la qualité de l'environnement professionnel.

En mettant en œuvre une démarche éthique, la SOFIBANQUE S.A. signifie que chaque collaborateur est responsable de ses actes et de leur signification.

Les Règles de conduite précisent ce que la Banque attend de ses Employés en matière d'intégrité et d'éthique.

Le règlement d'ordre intérieur astreint tout le personnel de la SOFIBANQUE au strict respect du secret professionnel, à l'intégrité ainsi qu'au respect des dispositions réglementaires en vigueur. Ces dispositions ont été renforcées par la consécration d'un code d'éthique et de déontologie qui a été actualisé tout récemment dans la Politique des Ressources Humaines et dont voici l'énoncé :

Avoir une éthique n'est pas égal à renoncer à ses profits ou à son développement. C'est un engagement auprès des clients et des fournisseurs et un levier d'action qui vise à renforcer la qualité de l'environnement professionnel.

En mettant en œuvre une **démarche éthique**, la SOFIBANQUE S.A. signifie que chaque collaborateur est responsable de ses actes et de leur signification.

Les **Règles de conduite** précisent ce que la Banque attend de ses Employés en matière d'intégrité et d'éthique.

La SOFIBANQUE S.A. **sanctionne** les comportements fautifs qui ne correspondent pas à l'exécution normale de la relation contractuelle, dans le respect des clauses énoncées dans le Règlement d'entreprise, la convention d'entreprise et les dispositions légales.

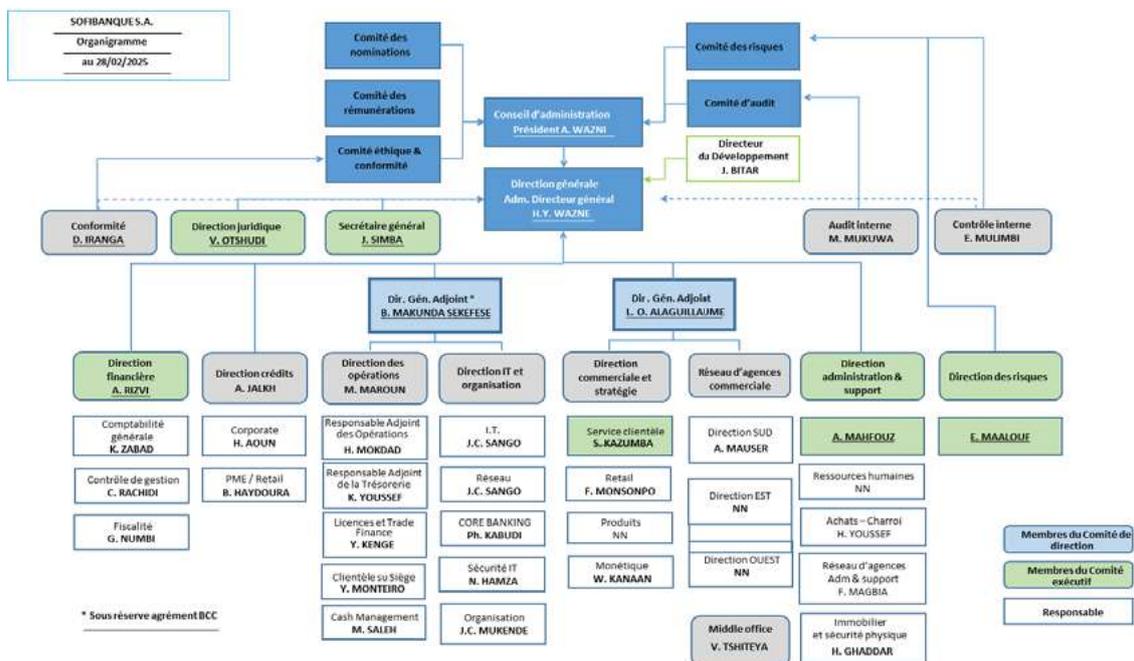
- Les Employés ont la responsabilité d'informer la Banque de toute situation qui serait contraire aux normes en vigueur et aux valeurs de la SOFIBANQUE SA ;
- Tout écart ou violation présumée par rapport aux normes légales et réglementaires fait l'objet d'un examen approfondi et de sanction s'il s'avérait exact.

En outre, une série de formations est mise en place pour permettre à l'ensemble du personnel de la SOFIBANQUE de rester vigilants et attentifs à l'égard d'une clientèle qui, pour une raison ou une autre, ferait l'objet de suspicion, soit dans leur comportement, soit dans leurs opérations.

Plusieurs dispositions pratiques (caméras, signaux d'alarme, téléphones, mails...) permettent à tout agent de la SOFIBANQUE de dénoncer toute tentative d'agression, de détournement, de corruption ou toute action suspecte dont il aurait pris connaissance, soit par sa hiérarchie, soit en s'adressant directement à la direction générale.

La SOFIBANQUE a également mis en place une procédure particulière de prise en charge des réclamations des clients, qu'il s'agisse des réclamations verbales ou écrites ; sous la supervision directe de la direction générale, un délai raisonnable est accordé au traitement de toute réclamation dont seraient saisis nos services.

4. ORGANIGRAMME

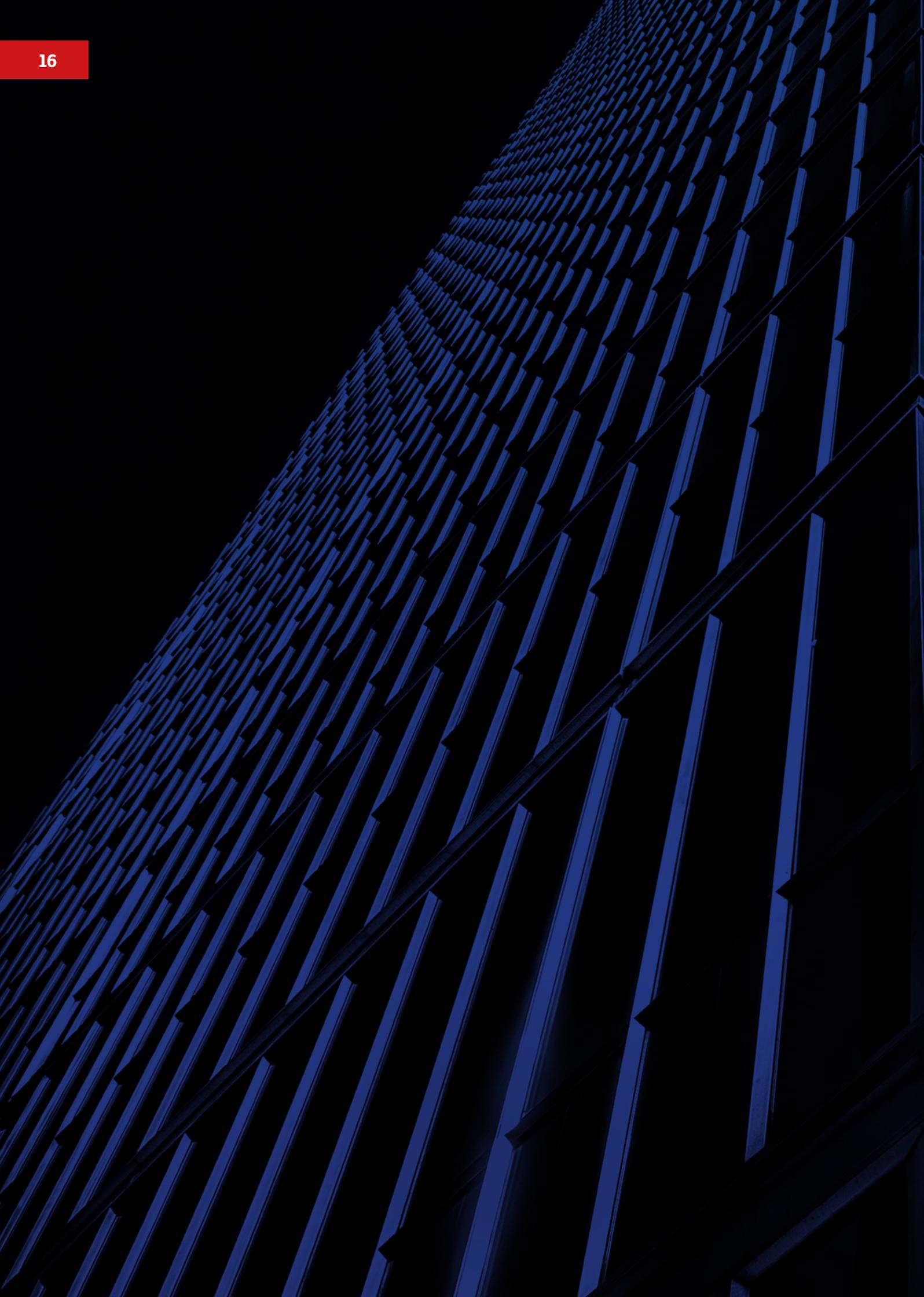


5. ETAT D'APPLICATION DE L'INSTRUCTION SUR LA GOUVERNANCE

La SOFIBANQUE, établissement de crédit établi depuis 14 ans, fait preuve d'une grande ambition en matière de procédures, lesquelles sont continuellement harmonisées avec les lois et règlements en vigueur.

Elle s'engage activement à trouver un partenaire de référence, tant dans les pays frontaliers que sur le continent dans son ensemble, voire au-delà. Cette recherche s'inscrit dans une stratégie visant à renforcer sa présence et son influence régionales. En cherchant à établir des partenariats solides, la SOFIBANQUE démontre son engagement à poursuivre sa croissance et à répondre aux besoins changeants de ses clients, dans un contexte en constante évolution.





2

INFORMATIONS QUANTITATIVES

ANALYSE DU BILAN – ACTIFS
TRÉSORERIE
CRÉDITS
COMITÉ DE DIRECTION
VALEURS IMMOBILISÉES
ANALYSE DU BILAN – PASSIF
DÉPÔTS
DÉPÔTS À TERME
CAPITAUX PROPRES
COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2024
PRODUIT NET BANCAIRE
CHARGES D'EXPLOITATION

INFORMATIONS QUANTITATIVES

Les informations quantitatives sont basées sur le bilan et le compte de résultats dans le format officiel en vigueur en République Démocratique du Congo : Le guide comptable des établissements de crédits (format GCEC).

Les états financiers annuels audités au format GCEC, leurs annexes ainsi que l'opinion des commissaires aux comptes sont joints en annexe au présent rapport Pilier III.

Pour la clarté de l'exposé, nous avons établi, en millions de dollars américains (MUSD), une comparaison des bilans et des comptes de résultats au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Les comptes annuels 2024 et 2023 ont été certifiés sans réserve par nos auditeurs, Deloitte.

Une opinion sans réserve signifie qu'aucun élément matériel susceptible de modifier les comptes tels que publiés n'a été porté à la connaissance des auditeurs externes.

Les analyses que nous présentons dans ce rapport viennent compléter qualitativement les notes figurant dans les comptes audités, auxquelles nous renvoyons le lecteur.

Nonobstant leur opinion sans réserve, les auditeurs externes peuvent porter à l'attention du Conseil d'administration certains éléments quantitatifs ou qualitatifs représentant des anomalies que la Banque devra corriger.

Chacune de ces anomalies fait l'objet d'une revue et de mesures spécifiques visant à y apporter une réponse adéquate, sachant que l'application de certaines mesures peut dépasser le seul pouvoir de décision de la Banque.

ANALYSE DU BILAN – ACTIFS

ACTIF	Déc 24	Déc 23	Var.
Liquidités et soldes bancaires	353.61	231.09	53%
Bons du Trésor et obligations	203.75	31.29	551%
Placements sur le marché monétaire	229.90	233.13	-1%
TRÉSORERIE	787.26	495.51	59%
Prêts à terme	257.76	268.53	-4%
Effets escomptés	31.24	19.93	57%
Facilités de caisse	207.51	170.87	21%
Découverts	29.85	16.27	83%
Provisions sur crédits	-12.05	5.39	123%
CRÉDITS	514.31	470.20	9%
Immobilisations corporelles	13.10	13.04	0%
Autres actifs	20.11	14.47	39%
AUTRES ACTIFS	33.21	27.51	21%
TOTAL DE L'ACTIF	1,334.78	993.23	34%

Le bilan de la Banque a augmenté de 341,55 MUSD. Cette croissance est principalement due à une croissance de 305,54 MUSD du portefeuille des dépôts, reflétant l'activité continue sur les comptes clients. En outre, les capitaux propres ont augmenté de 30,53 MUSD, contribuant au renforcement de la structure des fonds propres.

La liquidité et les soldes bancaires ont augmenté de 53.02%, soutenus par une hausse des obligations et bons du Trésor. Au cours de la période sous revue, la Banque a renforcé sa liquidité et diversifié sa structure de crédit au cours de cette période. Dans le portefeuille crédit, les prêts à terme ont diminué de 4.01%, tandis que les facilités de trésorerie et les découverts ont augmenté respectivement de 21.44% et 83.47%.

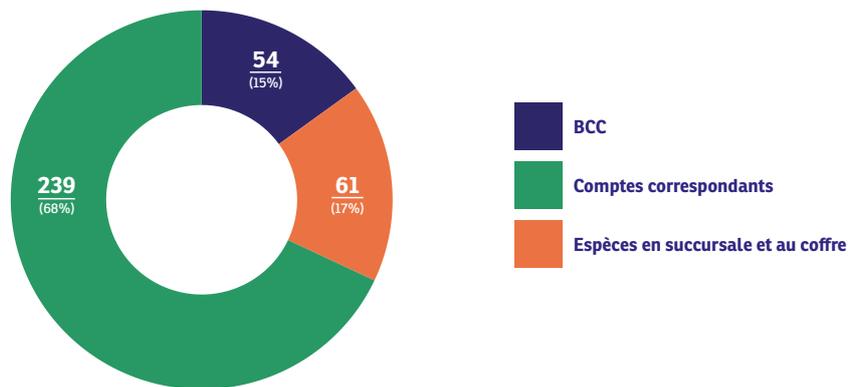
Les autres actifs ont augmenté de 5,64 MUSD et représentent en grande partie des revenus d'intérêts courus.

TRÉSORERIE

La trésorerie représentait 58.98% du total de l'actif au 31 décembre 2024. Elle comprend les soldes auprès de la BCC et des banques correspondantes, les placements sur le marché monétaire, les bons du Trésor ainsi que les espèces en agences et en coffre.

Les liquidités et soldes bancaires comprennent les soldes en BCC, les comptes correspondants et les liquidités en succursale et en coffre-fort. Le diagramme circulaire représente la répartition de ces soldes.

Au cours de l'année, la Banque a fortement accru ses investissements en bons du Trésor, portant leur encours de 31,29 MUSD en décembre 2023 à 203,75 MUSD en décembre 2024, avec un rendement annuel de 10%.

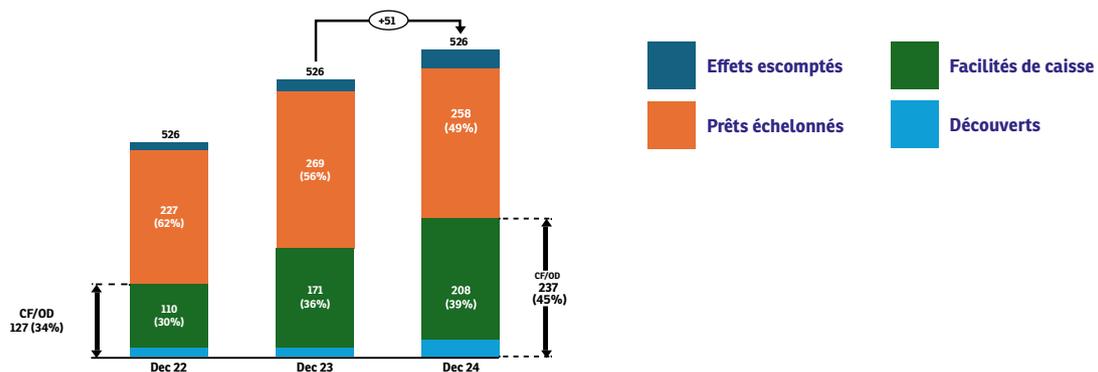


CRÉDITS

Le portefeuille de crédits nets (c'est-à-dire après déduction des provisions) est passé de 470,2 MUSD à 514,3 MUSD, soit une progression de 8.57%. Le graphique ci-dessous présente une analyse de l'évolution des prêts bruts au cours de l'année, ventilés par type de prêt.

On notera que la qualité du portefeuille reste satisfaisante : 87% des crédits sont classés comme sains et 94% sont performants. Les crédits non performants (6% du portefeuille) sont intégralement couverts par des provisions, conformément aux dispositions de l'Instruction n°16 de la Banque Centrale du Congo.

En ce qui concerne la qualité du portefeuille crédits et sa gestion, se reporter à la gestion des risques (Titre III) – gestion du risque crédit.



VALEURS IMMOBILISÉES

Au cours de la période, la Banque n'a pas acquis d'actifs fixes significatifs autres que des véhicules. Le patrimoine immobilier de la Banque est de faible surface puisqu'il est comptabilisé à une valeur brute de 26,7 MUSD et de 11,9 MUSD après amortissements. La Banque n'a pas pour politique l'acquisition ou la croissance de son patrimoine immobilier. Seuls, le siège social situé avenue Kabasele et l'agence de Limete entrent dans le patrimoine immobilier de la Banque. Les autres points d'exploitation sont sous contrat de location.

ANALYSE DU BILAN – PASSIF

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	Déc-24	Déc-23	Var.
Dépôts à vue	763.41	541.32	41%
Dépôts d'épargne	19.27	10.25	88%
Dépôts à terme	164.26	276.27	-41%
Autres dépôts	203.29	17.06	1092%
DÉPÔTS	1,150.23	844.89	36%
Emprunts	-	2.20	-100%
Autres passifs	38.65	30.77	26%
TOTAL DU PASSIF	1,188.88	877.86	35%
Capital social	4.83	5.28	-8%
Réserves légales	8.41	5.64	49%
Bénéfices accumulés	112.55	85.80	31%
Réserves de réévaluation	9.24	8.65	7%
Provision pour reconstitution du capital	5.81	5.81	0%
Provisions sur crédits sains	4.83	3.96	22%
Autres provisions	0.21	0.23	-8%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	145.90	115.37	26%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1,334.78	993.23	34%

Les dépôts demeurent le principal moteur de la croissance du bilan, enregistrant une hausse de 36.14% sur l'année. Cette progression est portée principalement par :

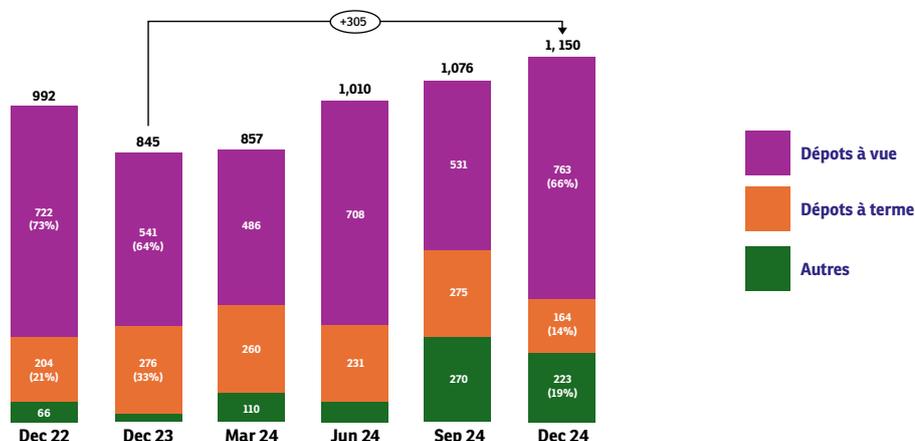
- Les dépôts à vue, en forte augmentation de 41.03%,
- Les dépôts d'épargne (+88%),
- Et les autres dépôts (+1 091.62%), en lien avec des produits spécifiques ou des campagnes ciblées.

En revanche, les dépôts à terme ont diminué de 40.54%.

Les capitaux propres ont augmenté de 30,53 MUSD, principalement grâce au résultat net de l'exercice 2024.

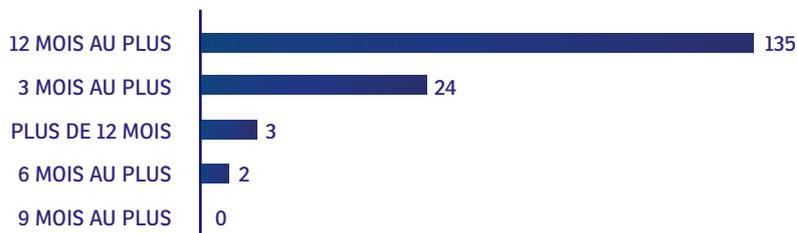
DÉPÔTS

Le portefeuille de dépôts de la Banque a augmenté de 305 MUSD (+36.09%) sur la période sous revue. Cette croissance est principalement portée par les dépôts à vue, dont la part est passée de moins de 64.07% en décembre 2023 à 66.37% en décembre 2024.



DÉPÔTS À TERME

La Banque compte des dépôts à terme, offrant une source de financement stable et prévisible qui soutient ses objectifs financiers à moyen terme. En offrant à ses clients des rendements attractifs à taux fixe sur des périodes déterminées, la Banque est en mesure d'améliorer ses prévisions de flux de trésorerie et de réduire la volatilité de son bilan.



CAPITAUX PROPRES

Les capitaux permanents s'élèvent à 145,90 MUSD et enregistrent une augmentation de 30,53 MUSD, soit une croissance de 26.46%.

Cette augmentation est due au report intégral du bénéfice net de la période. En effet, depuis plusieurs exercices, la politique des actionnaires et des dirigeants de la SOFIBANQUE est de veiller au renforcement des fonds propres et à une solvabilité au-dessus des minima exigés par la législation en vigueur.

Les fonds propres réglementaires (145,42 MUSD) se subdivisent en 2 catégories :

- Les fonds propres de base qui s'élèvent à 131,34 MUSD (contre 102,5 au 31 décembre 2023).
- Les fonds propres complémentaires qui s'élèvent à 14,07 MUSD (contre 12,8 en 2023).
- Ensemble, ils constituent les fonds propres réglementaires de respectivement 145,42 MUSD contre 115,3 MUSD au 31 décembre 2023. La provision pour reconstitution du capital compense la détérioration du capital social exprimée en CDF, d'un exercice à l'autre.

Quant à la provision pour crédits sains, elle constitue une sorte de réserve. Elle représente 1% de l'encours des crédits sains au 31 décembre 2024.

L'importance des fonds propres en regard des actifs de la Banque constituent le gage d'une continuité d'exploitation autant que sa capacité à absorber des pertes futures éventuelles.

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2024

	Déc 2024	Déc 2023	Variation
Produits d'intérêts	69.55	51.56	35%
Charges d'intérêts	-13.33	-11.27	18%
REVENUS D'INTÉRÊTS NETS	56.21	40.29	40%
Revenus de commissions	45.52	36.62	24%
Frais de commissions	-6.20	-9.23	-33%
PRODUIT NET DES COMMISSIONS	39.33	27.39	44%
Gains et pertes de change nets	6.17	3.42	80%
PNB	101.71	71.10	43%
Autres produits	0.96	0.81	19%
Frais administratifs et autres	-42.26	-22.24	90%
Frais de personnel	-6.35	-4.65	37%
Autres impôts indirects	-2.56	-2.38	8%
Amortissements	-1.08	-0.96	13%
Mouvements nets des provisions sur crédits	-8.32	-1.96	324%
BÉNÉFICES AVANT IMPÔTS	42.10	39.73	6%
Impôts sur le revenu	-12.56	-11.97	5%
BÉNÉFICES APRÈS IMPÔTS	29.53	27.76	6%

PRODUIT NET BANCAIRE

La banque a observé une diversification de ses sources de revenus.

- En 2024, la banque a généré des revenus d'intérêts provenant des prêts à terme \$24.44M, des effets escomptés \$1.55M, des facilités de trésorerie \$18.30M, des découverts \$5.5M, des placements sur le marché monétaire \$7.64M, ainsi que des bons du Trésor et obligations \$12.12M.
- En parallèle, elle a supporté des charges d'intérêts sur les dépôts à terme \$8.86M, Les dépôts à vue \$2.27M, les dépôts d'épargne \$0.67M et les dépôts de garantie \$1.47M.
- Le revenu sur commissions bancaires s'est amélioré de 24.30%, passant de 36,62 MUSD en décembre 2023 à 45,52 MUSD à fin décembre 2024. Il comprend principalement les commissions sur comptes débiteurs de la clientèle et sur dossiers crédits (17,92 MUSD), ainsi que sur les transferts entrants et sortants (17,14 MUSD).
- Les charges sur commissions se composent presque exclusivement des frais bancaires facturés par la Banque Centrale et les banques correspondantes.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation comprennent deux composantes ; les charges du personnel et les frais administratifs (l'ensemble des coûts engagés par la Banque pour soutenir son activité).

Frais administratifs

En 2024, la Banque a continué à soutenir ses opérations grâce à une série de dépenses essentielles alignées sur ses objectifs stratégiques. Les principales dépenses d'exploitation comprenaient les activités de publicité et de marketing (3,86 MUSD), qui ont soutenu la visibilité de la Banque et les efforts d'engagement des clients, ainsi que l'entretien et les réparations (3,62 MUSD), qui ont permis d'assurer l'entretien et la fiabilité de son infrastructure.

Les frais administratifs généraux (3,47 MUSD), ainsi que les services externalisés (3,46 MUSD), ont également représenté une part importante de la base de coûts, reflétant le besoin de flexibilité et d'expertise externe. Les coûts des services publics, y compris l'eau, l'électricité, le carburant et le gaz, se sont élevés à 3,26 MUSD, ce qui a permis d'assurer le fonctionnement ininterrompu du réseau de la Banque.

En outre, la Banque a encouru 3,08 MUSD en frais de réception et de représentation, pour soutenir l'engagement des parties prenantes, tandis que les frais de transport et de déplacement ont atteint 2,97 MUSD, en ligne avec l'augmentation de l'activité commerciale. Les frais de location et d'occupation ont également représenté un montant notable de 2,74 millions de dollars.

Ces dépenses de base soulignent l'agilité opérationnelle de la Banque et son investissement continu dans le maintien d'un niveau élevé de prestation de services dans tous les secteurs d'activité.

Frais de personnel

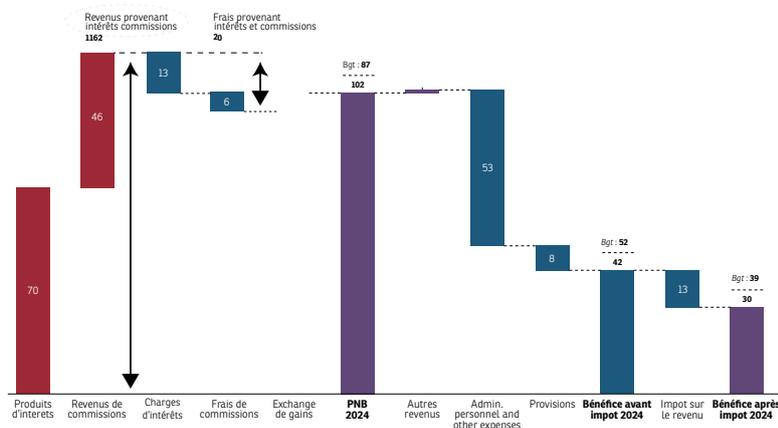
Les charges de personnel ont augmenté de 1,7 MUSD en 2024, reflétant l'engagement continu de la Banque à renforcer son capital humain conformément à sa stratégie de croissance. Cette augmentation est principalement due au recrutement de personnel supplémentaire pour soutenir l'expansion des opérations commerciales, ainsi qu'à une hausse générale des rémunérations. Afin de rester compétitive sur le marché des talents et de récompenser les performances, la Banque a procédé à une augmentation moyenne des salaires de 10% pour l'ensemble de son personnel. En outre, la Banque a investi dans le renforcement des capacités par le biais de programmes de formation et de développement ciblés, ce qui a contribué à l'augmentation globale des coûts liés au personnel.

PROVISIONS SUR LE PORTEFEUILLE CRÉDITS

La Banque calcule et comptabilise les provisions conformément à l'instruction n°16 de la BCC. Au 31 décembre 2024, le solde des provisions pour les prêts sains s'élevait à 4,83 MUSD, tandis que les provisions pour les prêts non performants (souffrants) s'élevaient à 12,05 MUSD, portant le solde total des provisions à 16,89 MUSD. Au cours de l'année, la Banque a enregistré des provisions nettes de 7,54 MUSD, en raison à la fois de la croissance du portefeuille de crédit et d'une légère détérioration de la qualité du crédit en 2024. Malgré cette hausse, le coût du crédit, calculé comme le mouvement net des provisions rapporté aux encours moyens, est demeuré stable à 1,30%.

RÉSULTAT NET

Le résultat net pour l'année 2024 était de 29,53 MUSD, contre 27,76 MUSD en 2023. Graphique en cascade de la formation du résultat au 31 décembre 2024.



3

INFORMATIONS QUALITATIVES

GESTION DES RISQUES
POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES
TOLERANCE ET APPETENCE AU RISQUE
STRUCTURE DE GESTION DES RISQUES
LA GESTION DU RISQUE ALM (EMPLOI / RESSOURCE)
LA GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET LE CONTRÔLE INTERNE
GESTION DES RISQUES
LA GESTION DE LA CONFORMITÉ, LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
LE KNOW YOUR CUSTOMER (KYC)
LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES
LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (PCA)
LE PLAN DE SECOURS INFORMATIQUE
ASSURANCES ET SÉCURITÉ DES BIENS

INFORMATIONS QUALITATIVES

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques revêt une importance cruciale dans le secteur financier en général et bancaire en particulier, où les fluctuations du marché, les changements réglementaires et des événements imprévus peuvent avoir une influence considérable sur la stabilité et la solidité des institutions. Une approche rigoureuse et proactive permet d'anticiper ces risques, de les atténuer et d'assurer la résilience du système financier.

En particulier, les banques doivent veiller à mettre en place des politiques et procédures dont l'objectif est la protection des actifs. Une gestion efficace des risques garantit non seulement la sécurité financière de l'institution, mais aussi la protection des intérêts de ses clients, partenaires et actionnaires, renforçant ainsi sa compétitivité et sa durabilité sur le long terme.

Le dispositif de gestion des risques à la SOFIBANQUE repose sur un cadre général, la politique de gestion des risques et la politique d'appétence pour le risque lesquelles soutiennent et encadrent les objectifs de développement autant que la protection des actifs de la SOFIBANQUE.

L'ensemble de ces risques doit, d'une manière « consolidée », se conformer à minima aux normes prudentielles de gestion ainsi qu'à la politique d'appétence pour le risque qui fixe les normes de tolérance et d'appétence pour le risque à la SOFIBANQUE.

Cet ensemble cohérent constitue le système de gestion des risques comportant la stratégie de la SOFIBANQUE, les politiques et procédures qui identifient, analysent, mesurent, et surveillent les risques dans le but de les maîtriser voire de les atténuer en cas de détérioration toujours possible d'un actif et de protéger sa continuité d'exploitation.

Enfin, la gestion des risques s'appuie sur une structure claire qui définit les responsabilités en la matière et se conforme aux dispositions du gouvernement d'entreprise (cfr. Titre 1 – La gouvernance).

GESTION DES RISQUES

Objectifs et champ d'application

La politique de gestion des risques doit fournir à l'organe délibérant, le Conseil d'Administration, une assurance raisonnable quant à l'accomplissement des missions et objectifs fixés à l'organe exécutif de la Banque, le Comité de direction, dans un cadre de risque acceptable, à savoir :

- Assurer l'existence d'un processus structuré, uniformisé et continu qui permet de déterminer, évaluer, gérer et surveiller l'ensemble des risques encourus par la Banque ;
- Fournir au Conseil d'administration l'information nécessaire pour apprécier le niveau d'exposition de la Banque aux risques, les processus mis en œuvre pour les contrôler ainsi que les mesures nécessaires à leur maîtrise et/ou leur atténuation. Cette information devant lui permettre : (1) d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la Banque aux risques et (2) les risques de non atteinte des objectifs ;
- Offrir aux entités les outils nécessaires pour mieux appréhender et maîtriser les risques inhérents à leurs activités.

La typologie des risques couverts par la politique de gestion des risques sont :

- Le risque de crédit ou de contrepartie : Le risque de défaillance d'un débiteur à honorer ses engagements envers la Banque ;
- Les risques de marché, de change, de taux d'intérêts et de liquidité. Plus généralement ce risque est suivi par la gestion actif – passif ou ALM. En pratique, la Banque est confrontée aux seuls risques de change (évolution adverse des cours des devises étrangères) et de liquidité (difficulté à dénouer une position en raison d'une situation de marché) ;
- Le risque opérationnel : Le risque de pertes résultant de défaillances imputables à des procédures, au personnel, aux systèmes d'information ou à des événements extérieurs ;
- Le risque juridique : Le risque découlant d'actions en justice nées de tout litige avec une contrepartie,

préjudiciables à la Banque ;

- Le risque de non-conformité et de réputation : Le risque découlant du non-respect des lois, règlements, Instructions de la BCC, procédures ou de tout événement intérieur ou extérieur qui nuirait à l'image de la Banque.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques couvre tout le champ d'application visé par cette problématique. Ce dispositif doit être en adéquation constante avec les normes relatives à la gestion prudentielles édictées par la Banque Centrale du Congo, principalement, les fonds propres, la solvabilité et la liquidité.

Ce dispositif repose sur la politique d'appétence pour le risque laquelle fixe les limites internes de prise de risque définie comme le niveau de risque maximal que la Banque peut assumer dans le cadre de ses objectifs budgétaires et stratégiques.

Ces limites sont basées sur le niveau des fonds propres de la Banque, la consommation des fonds propres réglementaires par les risques crédit, opérationnel et de marché et une allocation pour chacun de ces risques.

Si la tolérance au risque est égale à 100% des fonds propres, en pratique et par mesure de prudence, l'appétence au risque est limitée à 80% de la tolérance au risque.

Sur cette base, c'est la politique d'appétence pour le risque qui fixe chaque année l'allocation de fonds propres pour chacun de ces risques et les seuils d'alerte.

STRUCTURE DE LA FONCTION GESTION DES RISQUES

Au sein de la SOFIBANQUE, la structure de gestion des risques se fonde sur un modèle articulé autour de 3 (trois) lignes de défense :

- La première ligne de défense est composée des propriétaires des processus, responsables de la gestion et de la réduction des risques liés à leurs processus.

La seconde ligne de défense est constituée de :

- La fonction contrôle interne, responsable de l'exécution des activités de contrôle de manière indépendante par rapport aux responsables des processus ;
- La fonction conformité, fonction indépendante qui garantit que la Banque respecte les réglementations et normes en matière de gestion de risques, de lutte contre le blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et toutes activités illicites ;
- La fonction de gestion des risques, chargée de faciliter et de surveiller la mise en œuvre efficace des activités de gestion des risques par la première ligne de défense.

La troisième ligne de défense est représentée par l'audit interne, qui fournit au Conseil d'Administration et à la Direction Générale une assurance raisonnable quant à l'efficacité des pratiques de gestion des risques mises en place, notamment sur la manière dont la première et deuxième ligne de défense atteint leurs objectifs.

TOLÉRANCE ET APPÉTENCE AU RISQUE

Les fonds propres visent à assurer la continuité d'exploitation. Leur niveau détermine la capacité de la Banque à absorber des pertes en cas de détérioration de certains actifs. Ils sont composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, l'ensemble constituant les fonds propres réglementaires.

Millions USD	2024	2023	2022
Fonds propres de base	131,34	102,5	75,9
Fonds propres complémentaires	14,07	12,8	11,9
Fonds propres réglementaires	145,42	115,3	87,9

La solvabilité globale est le rapport entre les fonds propres réglementaires et les risques bancaires pondérés qui comprennent : les risques crédits, opérationnels et de marché. Chacun de ces risques est pondéré selon des critères stricts définis par la Banque Centrale du Congo.

La solvabilité est exprimée en %. Le minimum réglementaire est fixé au seuil de 10% avec une latitude pour la BCC de majorer cette exigence en fonction des conditions du marché, du profil de risque d'un établissement de crédit et d'autres risques, économiques, financiers et généraux.

A ce minimum de 10%, il convient d'ajouter le coussin dit de conservation de 2,5%. Ce coussin constitue une marge supplémentaire que la Banque peut mobiliser si elle enregistrait des pertes.

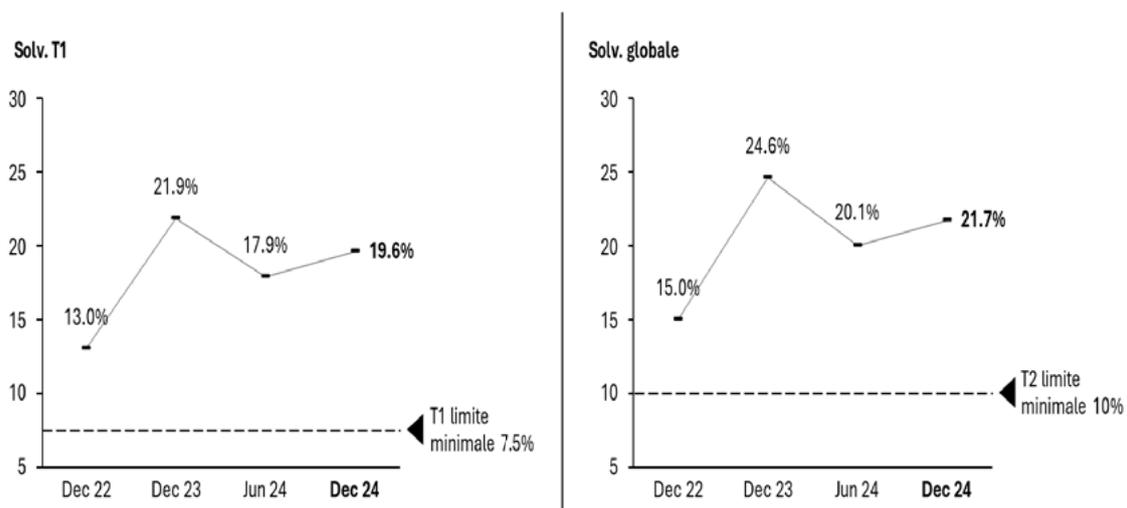
En pratique, le seuil de **solvabilité s'élève au minimum à 12,5%**.

SOLVABILITÉ DE LA SOFIBANQUE

	2024	2024	2023	Minimum réglementaire
Solvabilité tier 1	19,60%	21,8%	13%	7,5%
Solvabilité globale	21,70%	24,3%	15%	10% / 12,5%

Tout accroissement des risques pèsera sur le ratio de solvabilité dont le plancher est constitué des limites fixées par la réglementation. A l'inverse, le renforcement des fonds propres et une gestion adéquate des risques, tant en qualité qu'en volume, doit préserver une solvabilité supérieure aux minima fixés.

ÉVOLUTION DE LA SOLVABILITÉ TIER 1 ET GLOBALE



Dans le cadre de sa politique de tolérance aux risques, la SOFIBANQUE a fixé, pour chaque type de risque, les limites de prise de risques et une allocation spécifique de fonds propres.

TABLEAU D'ALLOCATION DES FONDS PROPRES

CATÉGORIE DE RISQUES	TOLÉRANCE AU RISQUE	APPÉTENCE POUR LE RISQUE
Montant total des risques (crédit, opérationnel et change)	100 % FPR, équivalent à 100 % de la tolérance au risque	Montant total des risques (crédit, opérationnel et change)
Risque de crédit	92 % de la tolérance globale	80% de la tolérance globale soit 73,6%
Risque opérationnel	6 % de la tolérance globale	80% de la tolérance globale soit 4,8%
Risque de change	2 % de la tolérance globale	2 % de la tolérance globale soit 1,6%

Consommation des fonds propres réglementaires pour chaque type de risque

Au 31 décembre 2024, le total des risques pondérés (crédits, opérationnels et de marché) s'élevait à 670,2 MUSD contre 469,1 MUSD au 31 décembre 2023 (augmentation de 42.9%). Ceux-ci ont consommé 83,8 MUSD (Vs 58,6 MUSD au 31 décembre 2023) de fonds propres, soit 57.61% des fonds propres réglementaires disponibles à cette date contre 50,93% au 31 décembre 2023.

- Le niveau d'utilisation des fonds propres réglementaires par le risque de crédit est de 70,2 MUSD.
- Le risque opérationnel a consommé les fonds propres à hauteur de 7,3 MUSD.
- La consommation des fonds propres réglementaires par le risque de marché est 6,3 MUSD.
- Soit un total de 83,8 MUSD.

Capacité de résistance de la SOFIBANQUE

La détermination du seuil de résistance est un élément clé pour fixer la capacité d'absorption d'un choc exogène ou endogène. Le seuil de résistance est fixé par le niveau de perte que la Banque pourrait absorber sans pour autant que sa solvabilité ne soit menacée.

En d'autres termes, quel est le montant théorique des fonds propres nécessaires, à périmètre de risque inchangé, pour respecter le seuil de solvabilité globale de 12,5% ?

- Pour maintenir une solvabilité de 12,5%, les fonds propres réglementaires de la SOFIBANQUE devraient être de 83,8 MUSD. La Banque est donc en capacité théorique de perdre 61,6 MUSD (Vs 58,86 MUSD au 31 décembre 2023) sans ébranler sa solvabilité.
- A l'inverse, Pour atteindre le seuil de solvabilité de 12,5%, avec des fonds propres au 31 décembre 2024 de 145,4 MUSD, les risques bancaires pondérés pourraient augmenter de 670,2 MUSD à 1.163,3 MUSD, soit une augmentation de 493,1 MUSD, (Vs 452 MUSD au 31 décembre 2023).

Cette approche est purement théorique mais elle a le mérite d'encadrer et de fixer les limites de tolérance aux risques autant que d'évaluer la capacité de résistance de la Banque.

Appétence pour le risque

Les limites globales d'allocation des fonds propres ont été fixées comme suit :

- Tolérance au risque : 100% des fonds propres réglementaires soit 145,4 MUSD au 31 décembre 2024.
- Appétence au risque : 80% de la tolérance au risque soit 116,3 MUSD.
- La consommation des fonds propres par le total des risques pondérés s'élevant à 83,8 MUSD, la SOFIBANQUE respecte les limites de tolérance globale fixées par son Conseil d'administration.

La limite d'appétence au risque est fixée conformément aux dispositions de l'instruction 22 de la Banque Centrale du Congo qui stipule qu'il doit être inférieur à la tolérance au risque.

STRUCTURE DE GESTION DES RISQUES

La structure de la gestion et de contrôle des risques repose sur 4 piliers :

- La gestion du risque crédit ;
- La gestion des emplois et ressources (ALM) ;
- La gestion des risques opérationnels et le contrôle interne ;
- La gestion de la conformité, lutte contre la fraude et le blanchiment des capitaux.

Elle est complétée par un cadre général opérationnel que sont :

- La cartographie des risques ;
- Le plan de continuité des activités ;
- Le plan de secours informatique qui couvre la sécurité des données, la sauvegarde des données et la restauration des données ;
- Les assurances et la sécurité des biens.

LA GESTION DU RISQUE CRÉDIT

La SOFIBANQUE a mis en place sa politique crédit qui a un double objectif : gérer et encadrer le risque crédit.

C'est à la direction crédit qu'est confiée la gestion du portefeuille des crédits de la Banque dans le respect des instructions et des normes édictées par la Banque Centrale du Congo particulièrement en matière de normes et de limites prudentielles (Instruction 14) et des règles de classification et de provisionnement des créances (Instruction 16).

Cette politique est complétée par les instructions et procédures particulières.

Le dispositif de gestion des risques crédit est complété par la politique d'appétence aux risques qui fixe les limites de prise de risques, des contrôles et des mesures d'accompagnement de ces risques.

Dans son rôle de surveillance de l'activité crédit, le comité des risques passe régulièrement en revue, au moins une fois par trimestre, toute l'activité crédit.

Procédure d'octroi de crédit :

Le processus crédit repose sur les étapes suivantes :

- Instruction de la demande par la fonction commerciale.
- Analyse du risque par la fonction crédit.
- Décision de l'instance habilitée.
- Mise en place, suivi et mesures correctives éventuelles prises par les fonctions commerciale et crédit.
- Récupération ou recouvrement par la fonction crédit et la direction juridique.

En ce qui concerne la politique de provisionnement, la SOFIBANQUE tient trimestriellement un comité créances qui évalue la qualité du portefeuille crédits, la classification des débiteurs en regard des normes en vigueur et procède soit au provisionnement des créances, soit à la reprise de provisions constituées antérieurement en cas de retour à meilleure fortune.

LE SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

La SOFIBANQUE s'est dotée courant 2024 d'un nouvel outil d'appréciation du risque de contrepartie des emprunteurs, en ligne avec les exigences réglementaires des Instructions 16 et 22 de la BCC.

Ce dispositif est basé sur une classification et un système de notation interne pilotés par la Direction de la Gestion des Risques qui en assure la gestion de cet outil : mise en œuvre, contrôle, testing, formations des utilisateurs, etc.

Le premier modèle, sous la forme d'un « scorecard » subjective, est destiné aux clients Corporate et PME qui ne fournissent pas d'états financiers ou dont les états financiers ne sont pas fiables.

Un second modèle financier, plus complexe, sera développé au cours de 2025 pour les clients Corporate et PME qui présentent des états financiers fiables.

La classification interne comprend une échelle de 19 classes, dont 10 classes d'emprunteurs sains et 9 classes d'emprunteurs non performants (pré-douteux, douteux et compromis). La notation repose sur l'analyse d'une série de facteurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs afin d'attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne allant de 1 à 10 dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut.

Les centres d'affaires (les responsables des dossiers de crédit) proposent la première appréciation du rating après analyse profonde de la contrepartie et des documents collectés et soumettent leur proposition à la direction des risques pour validation. Cette note est attribuée au moment du montage du dossier de crédit, puis révisée au moins une fois par an, et fait l'objet d'un examen au niveau des comités crédits.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit à la Banque que ce soit au niveau de l'approbation du crédit ou de l'allocation interne des fonds propres.

CHIFFRES CLÉS

Les graphiques ci-dessous sont tirés du reporting interne mensuel que la SOFIBANQUE édite à l'effet de suivre l'évolution du risque crédit sur base de critères objectifs.

Limitation :

Les chiffres affichés pourraient montrer une légère différence par rapport aux chiffres définitifs audités du bilan et du compte de résultats de la SOFIBANQUE. Ces différences possibles sont marginales et ne modifient pas l'analyse qui en résulte.

Les graphiques émanent du système de reporting interne, inclus dans le rapport Pilier III, répond à un souci de transparence.

ÉVOLUTION GLOBALE DU PORTEFEUILLE CRÉDITS AU 31 DÉCEMBRE 2024 :

1. Portefeuille crédits aperçu évolution globale

Hausse globale de = MUSD 14,12 au cours du mois de DEC 2024

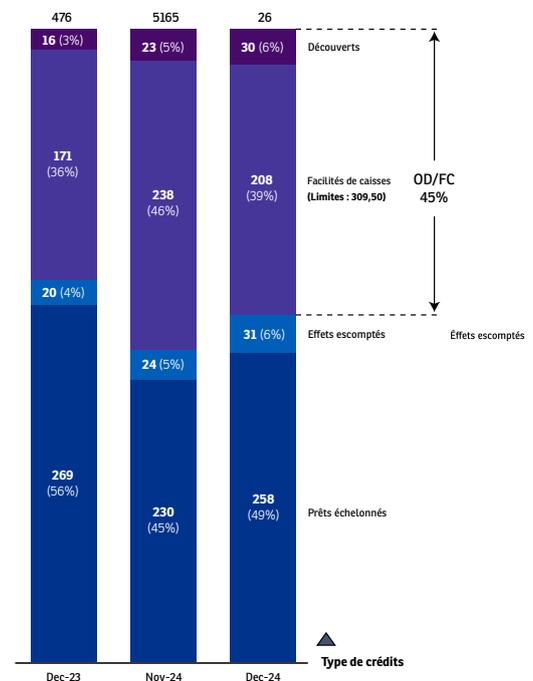
Sector	Dec 23	Nov 24	Dec 24	nov-déc 24	déc 23 - déc 24
Corporate / PME	322,00	401,05	384,26	-4,19%	19,34%
Ent.Pub.et Admin.	128,38	74,38	102,06	37,21%	19,34%
Particuliers	21,48	35,76	35,77	0,03%	66,53%
Autres	3,73	4,39	4,27	-2,73%	14,48%
Totales	475,59	515,58	526,36	2,09%	10,68%
Crédits de signatures	85,076	9,18	72,52	4,83%	-14,75%

- Le portefeuille de crédit a enregistré une augmentation de 2,09 % (soit 10,78 MUSD) par rapport à novembre. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du portefeuille des entreprises étatiques, qui a augmenté de 37,22 % (soit 27,68 MUSD), contre la diminution de l'encours du portefeuille Corporate/PME, qui a reculé de 4,19 % (soit 16,79 MUSD).

Cette augmentation est justifiée par la hausse de l'encours brut des clients suivants : OCC d'environ 9,76 MUSD, Ste. M.C.S. SARL d'environ 7,26 MUSD, Ministère de la Défense d'environ 7,25 MUSD, et Kin. Gouv. Prov. Min. Finances 5,78 MUSD, etc.

En revanche, on note une régression de l'encours brut des clients suivants : Ste. Frontier SA d'environ 19,05 MUSD, Ste. Midema SA d'environ 3,75 MUSD, et la Ste. Fouani Congo SARL 2,39 MUSD, etc.

- Par ailleurs, le portefeuille des crédits de signature a augmenté de 4,83 % (soit 3,34 MUSD).
- 94,7 % des crédits sont en USD, suivis par EUR (3,5 %) et CDF (1,8 %).



ÉVOLUTION DU RATIO EMPLOIS / RESSOURCES (60%) :

2.1 Le ratio emplois/ressources était de 47 % à fin déc. 2024

Les dépôts globaux ont enregistré une augmentation de 249 MUSD, tandis que les encours de crédits n'ont connu qu'une légère hausse de 10 MUSD au cours du mois de DEC 2024.

- Le ratio emplois / ressources s'est amélioré en diminuant de 13% au cours du mois le mois de décembre 2024, passant ainsi en dessous du seuil de 55%, qui correspond au budget de 2024, et ce, pour la première fois cette année.

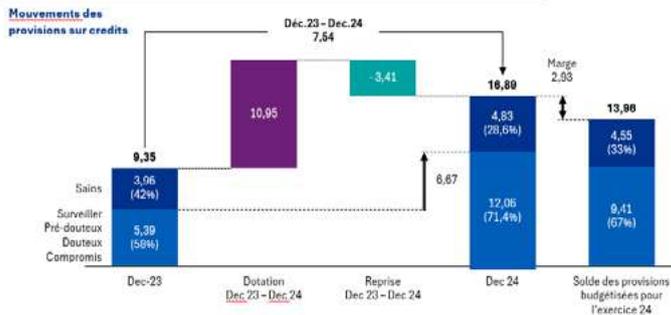


CLASSIFICATION ET PROVISIONNEMENT DES CRÉANCES :

3.1 Qualité du portefeuille crédits – classification et provisions

86,75% du portefeuille total crédits de la banque est sain contre 79,58% en comparaison avec NOV 2024, soit une hausse de 9%

Classification	Pourcent age de total	Encours brut	Encours brut pondéré	Provisions	Risque Net	Index BCC
Sains	86,75%	456,59	420,36	4,20	416,16	1%
Surveiller	6,96%	36,62	34,39	1,03	33,36	3%
Pré-douteux	4,48%	23,56	23,54	4,71	18,83	20%
Douteux	1,03%	5,44	4,49	2,24	2,24	50%
Compromis	0,79%	4,15	4,07	4,07	0,00	100%
Total	100%	526,36	486,84	16,26	470,59	
Hors bilan	100%	72,52	63,04	0,63	62,41	
Total crédits sains (y compris les engagements hors bilan)	100%	529,11	483,4	4,83	478,57	



Client	Categorie	Dotation Dec 23 - Dec 24
MILVEST	Pré-douteux	1,22
AFRICA SERVICES MANAGEMENT	Douteux	1,17
ACTION B SARL	Pré-douteux	0,71
ETIS AFRICA MEDICAL CARE	Compromis	0,52
FOUR RIVERS TRADING 21/PTY LTD	Pré-douteux	0,50
KAMOA COPPER SA	Sain	0,41
I-ENGINEERING DR CONGO SARL	Pré-douteux	0,38
DEMATCO SARL	Pré-douteux	0,36
CONGO AIRWAYS S.A	Pré-douteux	0,30
Sté DES PERMIS DE CONDUIRE	Douteux	0,25
Autres	-	5,14
Total		10,95

Client	Reprise Dec 23 - Dec 24
PARAMOUNT GROUP LTD	-1,32
O E B K	-0,20
AFRIKA SHIELD	-0,20
KIN. GOUV. PROV. MIN. FINANCES	-0,15
SNEL	-0,10
BTC MINING AND SERVICES SARL	-0,09
SNCC SA	-0,08
DOVER COSMETICS LTD	-0,08
KPMG Congo-RDC	-0,06
GHANDOUR INDUSTRIE CONGO SARL	-0,06
Autres	-1,07
Total	-3,41

REPORTING CRÉDITS DEC 2024 SOFIBANQUE SA

LA GESTION DU RISQUE ALM (EMPLOI / RESSOURCE)

Une gestion globale des risques ne doit pas se limiter à la seule gestion du risque crédit. D'autres risques doivent être suivis, anticipés et circonscrits. L'organe exécutif (comité de direction) doit être régulièrement informé de la situation financière de la Banque et des ratios prudentiels, des limites de risques, de disposer à tout moment d'une information suffisante sur la nature et le degré de risque.

La politique ALM constitue le « corpus » de l'activité de gestion des actifs et passifs de la Banque. Elle se décline en missions, objectifs, risques financiers, organisation et indicateurs de gestion.

L'objectif de la fonction gestion actif / passif (Asset & Liability Management) ou **ALM** est :

1. **De gérer le rendement, le coût et la composition** des actifs et passifs de la Banque dans l'optique d'optimiser la rentabilité des fonds propres. En termes de risque, l'ALM gère : le risque de taux (intérêts), le risque de change et le risque de liquidité ;
2. **D'anticiper les évolutions du marché**, de l'environnement financier et réglementaire et d'agir en conséquence sur la structure des **emplois et ressources** pour limiter au maximum les pertes ou les manques à gagner qui en résulteraient.

La fonction ALM a pour objectif de gérer de manière optimale l'équilibre global du bilan et des postes hors bilan de la Banque.

L'ALM contribue à la définition des objectifs généraux de la Banque :

- Le niveau et la rentabilité des fonds propres ;
- La croissance du bilan ;
- L'équilibre entre les ressources (dépôts) et leur utilisation (notamment les crédits et l'allocation de la trésorerie disponible) ;
- La liquidité.

LES PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS

Risque de taux

Le risque de taux ou risque de « mismatching » est dérivé de la transformation des échéances effectuée par la Banque. Il correspond au risque de voir la rentabilité se dégrader par une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Le risque de taux résulte des différences pouvant exister entre les taux des emplois et des ressources en raison d'une disparité d'échéance ou d'une modification des politiques des banques centrales.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements à un moment donné même par mobilisation d'actifs (exemples : retrait massif de dépôts, crise de confiance du marché à l'égard des banques, crise de liquidité globale...).

La Banque est couverte contre le risque de liquidité si ses dettes à court terme (dépôts) sont couvertes par des actifs mobilisables à très brève échéance.

Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité de la Banque se dégrader par une évolution défavorable des cours de change en raison de l'existence de positions non couvertes.

Il y a une forte corrélation entre les variations des taux de change et les variations de taux d'intérêts. Les positions de change et de taux d'intérêts déséquilibrées représentent des risques.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie (particulièrement le risque crédit) est le risque de voir une contrepartie de la Banque ne pas honorer ses engagements ou de le faire avec retard (risque de défaillance de l'emprunteur ou du bénéficiaire des placements de trésorerie).

LE COMITÉ ALM

Le Comité ALM est un organe d'orientation. Il a pour mission d'assister le comité de direction dans la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie de gestion ALM. Il arrête les orientations de la Banque dans les domaines de la structure et la composition des emplois et ressources, de la rentabilité des fonds propres et du niveau de risques financiers acceptables pour la Banque.

Les objectifs fixés au comité ALM sont de maîtriser l'évolution du bilan de la Banque, de mesurer son exposition aux risques (hors risque crédits) et de les gérer conformément à une stratégie préalablement définie.

Les responsabilités du comité ALM portent sur :

- Le choix des indicateurs cibles ;
- La définition des scénarii de crise ;
- Le niveau de couverture des risques par les fonds propres ;
- Les décisions en matière de refinancement ;
- Les décisions en matière d'investissement ;
- L'établissement de la tarification (taux de référence dépôts / crédits) ;
- Le suivi et le contrôle des résultats.

La gestion ALM a un rôle déterminant lors de l'introduction de nouveaux produits sur le marché. Elle constitue le passage obligé pour assurer la cohérence entre les produits commerciaux et la politique financière globale de la Banque.

LES INDICATEURS DE GESTION

La gestion ALM vise à contrôler les prises de risques financiers de la Banque sur son activité globale. La Banque sélectionne des indicateurs qui permettent de prendre des décisions concrètes sur le prix et la structure des actifs et des passifs.

Les indicateurs de volume, de valeur et de marge retenus pour mesurer la sensibilité des actifs et des passifs aux risques financiers et à leurs variations sont :

- Le gap (ou impasse) de taux : dégage en totalité et par devises pour l'ensemble de l'actif, du passif, la position de taux de la Banque par période de temps.
- Le gap de liquidité : permet d'analyser le besoin de refinancement éventuel ou de placement net de la Banque et d'anticiper les couvertures nécessaires.

LES INDICATEURS RETENUS POUR ÉVALUER LA RENTABILITÉ SONT :

- Le taux de rendement des fonds propres (ROE ou return on equity et RORE ou return on required equity).
- Le taux de rendement des actifs ou des passifs (ROA ou return on assets).
- La marge financière : la marge financière est égale au différentiel d'intérêts perçus et versés, y compris les diverses commissions et dépenses liées directement aux produits financiers.

LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

La mesure et la gestion des risques bancaires s'effectuent sous des contraintes externes en termes de réglementation (solvabilité, liquidité, etc.) et des contraintes internes en termes d'objectifs de gestion (solvabilité, liquidité, rentabilité, niveau de fonds propres, parts de marché, etc.).

Le rôle de l'ALM est d'évaluer le niveau des ratios pour chacun des scénarii pris en compte dans une démarche prévisionnelle.

Les ratios réglementaires concernés par l'ALM sont :

- Le ratio de solvabilité ;
- Le ratio des ressources permanentes ;
- Le ratio de liquidité ;
- Le ratio des réserves obligatoires ;
- Le ratio de division des risques ;
- Le ratio de position de change.

LE STRESS TEST

Le stress test est un test de résistance qui évalue la capacité théorique maximale de la Banque à résister à une perte de liquidité sans entraver son seuil de liquidité conformément aux normes prudentielles de gestion imposées par la BCC.

ALM, LIQUIDITÉ ET SEUIL DE RÉSISTANCE

Le ratio de liquidité de 100% entre les disponibilités et les exigibilités à vue et à maximum 1 mois est respecté. Au 31 décembre 2024, il s'établit à 216% pour la monnaie nationale (CDF), 153% pour les devises et à 157% pour le ratio de liquidité globale (Vs 147,1% au 31 décembre 2023). Le seuil d'alerte est fixé à 110%.

En ce qui concerne le risque de change, le ratio de position de change au 31 décembre 2024 est de 26%, légèrement au-dessus du maximum réglementaire de 15%.

L'allocation des fonds propres au risque de change est de 2% de la tolérance au risque.

Au 31 décembre 2024, le risque de change consomme 6,3 MUSD, soit 4,33% des fonds propres (Vs 1,54% au 31 décembre 2023).

Le risque de taux d'intérêt est la conséquence d'une évolution défavorable des taux d'intérêts sur l'ensemble des opérations du bilan et du hors bilan. En pratique, les taux d'intérêts pratiqués sont fixes. La SOFIBANQUE n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

LA GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET LE CONTRÔLE INTERNE

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, à des personnes, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

L'allocation des fonds propres au risque opérationnel est de 6% de la tolérance au risque.

Au 31 décembre 2024, le risque opérationnel consomme 7,3 MUSD, soit 5,02% des fonds propres (Vs 3,91% au 31 décembre 2023). L'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel est égale à 15% de la moyenne des 3 derniers exercices du produit net bancaire « PNB ».

CARTOGRAPHIE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

L'impact financier des risques opérationnels bruts est estimé à 7,3 MUSD (Vs 4,5 MUSD au 31 décembre 2023).

Dans les pertes opérationnelles, la fraude interne et la fraude externe sont à ce jour, avec les risques judiciaires et les risques fiscaux, les plus importants risques opérationnels, suivis par les risques clients / pratiques commerciales et les risques d'exécution. Les risques liés à la cybercriminalité (fraude interne / dysfonctionnements de l'activité et des systèmes), deviendront de plus en plus importants dans les années à venir.

Les contrôles qui ont été définis doivent permettre de réduire l'impact financier des risques.

Risques inacceptables

Les risques qui impliquent une violation intentionnelle d'une ou de plusieurs réglementations nationales ou internationales. La Banque s'est engagée à respecter un niveau élevé de conformité avec la législation, la réglementation ainsi que les politiques internes et les principes de bonne gouvernance d'entreprise.

Les risques qui impliquent l'exposition potentielle de l'intégrité physique des parties prenantes internes et externes.

- Les risques qui impliquent la fraude, la corruption ou l'acceptation de pot de vin par les membres du personnel de la Banque de quelque grade que ce soit. La Banque prend très au sérieux toutes les allégations ou suspicion de fraude ou de corruption et répond de manière complète et équitable conformément au code de conduite et d'éthique des affaires.

Risques acceptables mais évitables

La Banque accepte, sous certaines conditions :

- Le risque inhérent acceptable, la Banque dispose ou non des ressources appropriées à la prévention ;
- Le traitement (plan d'action, contrôles ou le transfert du risque) justifie ou non le niveau d'investissement requis pour sa mise en œuvre ;

- Le risque inhérent faible, la Banque dispose des ressources appropriées à la prévention ;
- Le traitement (plan d'action, contrôles ou le transfert du risque) justifie le niveau d'investissement requis pour sa mise en œuvre.

GESTION DES RISQUES

La SOFIBANQUE adopte une culture de gestion des risques conforme aux prescrits contenus dans les instructions n°22 et 17 de la Banque Centrale du Congo relatives à la gestion des risques et aux règles prudentielles en matière de contrôle interne.

Pour répondre à cette exigence de surveillance permanente des risques de ses activités, la SOFIBANQUE dispose d'une cartographie des risques pilotée par le département des risques. Pour chaque risque identifié, des mesures pour en diminuer l'impact ou l'annuler sont mises en place.

Le département des risques rend compte régulièrement de ses activités au Comité des risques et ce, au moins une fois par trimestre.

Le département est organisé en 3 branches (services) :

- Gestion des risques de crédit ;
- Gestion des risques opérationnels et de fraude, du plan de continuité d'activité et de la cartographie des risques ;
- Gestion des risques informatiques.

Ce département procède régulièrement aux analyses des différents événements des risques, formule des recommandations et effectue le suivi de la mise en application de ses recommandations.

La culture du risque au sein de la SOFIBANQUE est l'émanation de l'organe délibérant (Conseil d'administration). Le Comité des risques donne des orientations à l'organe exécutif (Comité de direction).

Ce dernier les répercute à toutes les entités de la Banque au travers d'un arsenal d'outils, procédures, notes, circulaires et formations de sensibilisation.

Le premier semestre 2024 n'a pas connu de faits marquants concernant les risques.

LE CONTRÔLE INTERNE

La SOFIBANQUE a défini et mis en place un dispositif de contrôle interne conforme aux règles prudentielles en matière de contrôle interne.

Ce dispositif s'assure :

- De la conformité aux lois locales et internationales qui régissent l'activité bancaire ;
- Du respect des procédures et des normes internes élaborées par l'organe exécutif et approuvées au plus haut niveau par l'organe délibérant ;
- De la régularité des opérations et de la fiabilité des informations financières.

Le dispositif mis en place contribue de manière générale à l'efficacité des opérations, à la conservation des actifs et à la maîtrise des activités.

Ce dispositif repose également sur les principes de quatre yeux (contrôle de premier et de second niveau) et de la séparation des tâches qui permettent de réduire significativement les risques.

Le département contrôle interne, dont la mission principale est de s'assurer du respect des procédures, des politiques, des normes et des instructions de la Banque dépend directement du Comité de direction et entretient un lien fonctionnel renforcé avec le Conseil d'administration via le Comité des risques. Les résultats de ces travaux sont régulièrement examinés par le Comité des risques qui formule des recommandations.

Le contrôle interne est organisé en deux branches (services) dans le but d'assurer une couverture intégrale des activités :

- Le contrôle centralisé
- Contrôle de toutes les activités qui dépendent du siège ;
- Contrôle des pièces comptables des agences, guichets avancés et messageries financières (RIA et Moneygram) qui se trouvent à Kinshasa.

- Le contrôle décentralisé réalisé sur place par les contrôleurs dans les agences et guichets avancés localisés en provinces.

Chaque contrôle est sanctionné par un rapport adressé aux différents intervenants pour la régularisation des faiblesses relevées.

Le suivi de ces recommandations est assuré par chaque contrôleur suivant les échéances préconisées. A la fin de chaque cycle de contrôle, une évaluation globale est faite sur l'état de correction des points de non-conformité par le département contrôle interne.

Le département contrôle interne dispose d'une procédure de contrôle pour chaque activité afin de mitiger les risques.

Compte tenu de l'expansion des activités, la Banque a renforcé le département contrôle interne de trois nouveaux agents au courant du premier semestre 2024.

LA GESTION DE LA CONFORMITÉ, LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Conformément au prescrit de l'article 42 à l'instruction 17 de la Banque Centrale du Congo telle que modifiée à ce jour, la Direction de Conformité de la SOFIBANQUE S.A. a pour mission de s'assurer de la conformité des activités de la Banque aux lois et règlements en vigueur, dont notamment celles afférentes à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, ainsi qu'aux règles de déontologie et d'éthique définies par l'organe délibérant.

Le dispositif de contrôle de la conformité est bâti sur trois piliers :

a. La veille réglementaire

La Direction de Conformité assure la veille réglementaire notamment par le recensement des normes en vigueur, la communication de ces normes aux entités concernées et le suivi de mise en conformité de la Banque par rapport aux textes légaux et réglementaires régissant le secteur bancaire.

b. Les règles internes d'éthique et de déontologie

Les règles internes d'éthique et de déontologie sont définies dans le code d'éthique et de déontologie que chaque agent prend l'engagement de respecter.

Ce code définit les principes qui guident le comportement des agents dans l'exercice de leurs fonctions vis-à-vis de la clientèle, des autorités, des collaborateurs, de la direction ou des administrateurs. Il couvre deux domaines fondamentaux, l'éthique et la déontologie d'une part, la gestion des conflits d'intérêt d'autre part. Ces règles sont notamment complétées par une procédure consacrée au droit d'alerte du personnel vis-à-vis du responsable de la conformité.

c. Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive

Ce dispositif repose sur les piliers ci-dessous :

- L'identification et la connaissance appropriée des relations d'affaires (Know Your Customer) ;
- La surveillance des opérations ;
- Lutte contre la corruption ;
- Formation et sensibilisation ;
- Déclarations de soupçons ;
- Embargos – Sanctions ;
- Archivages, ...

Ces piliers sont couverts notamment par trois documents, la politique d'acceptation de la clientèle, la politique KYC, ainsi que le manuel des procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT).

LE KNOW YOUR CUSTOMER (KYC)

Les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive reposent sur l'identification et la connaissance des clients. Face à ces obligations réglementaires, la SOFIBANQUE S.A. a mis en place une stratégie efficace qui consiste à identifier de manière exhaustive et à vérifier l'identité des clients avant de nouer une relation d'affaires, dans le but d'éviter que la banque ne soit exploitée par les criminels pour des activités de blanchiment de capitaux. Cela permet aussi de déterminer le profil du client et la nature des transactions attendues sur son compte afin de mieux cerner et gérer les risques rattachés au profil client, avec prudence.

Bref, ces dispositifs déterminent les processus d'identification des clients, de vérification de l'origine des fonds, de vérification des antécédents, d'évaluation du risque associé à chaque relation d'affaires et du contrôle sur l'utilisation des produits de la Banque.

Le monitoring de la relation avec les clients est assuré par la revue des dossiers de la clientèle, suivant un chronogramme prédéfini en fonction du niveau de risque associé à la relation.

SURVEILLANCE CONSTANTE DES OPÉRATIONS

A la SOFIBANQUE S.A. la surveillance des transactions des clients concerne tous les employés. Les Agents en charge de gestion de comptes des clients, ainsi que les caissiers sont formés sur la dénonciation des opérations atypiques ou frauduleuse.

Cette surveillance continue des opérations consiste également à effectuer une vigilance constante et permanente tout au long de la relation d'affaires avec les clients et examiner attentivement les transactions afin de s'assurer qu'elles sont conformes au profil prédéfini lors de l'ouverture de compte. Cette surveillance est notamment assurée à l'aide de logiciels de monitoring des transactions (PIOTECH, Fircosoft), sur base de profils prédéfinis.

DÉCLARATION DE SOUPÇON

A la suite de la surveillance continue, si des transactions se révèlent atypiques, voire contraires aux règles de conformité, la conformité procède à une déclaration de soupçon auprès de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF). Par ailleurs, conformément à la réglementation, la conformité est également en charge de la déclaration, toujours auprès de la CENAREF, de toutes les opérations de retrait égales ou supérieures à USD 10 000.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Permettre à tout agent de la SOFIBANQUE ayant un contrat direct ou en sous traitance, d'intérioriser les valeurs de celle-ci et la culture de conformité afin de les transmettre aux clients et aux autres types de partenaires qui sont en relation d'affaires avec la banque.

La SOFIBANQUE S.A. promeut depuis sa création, des principes stricts inscrits dans le code d'éthique et de déontologie et conformes aux dispositions des réglementations les plus rigoureuses en matière Corruption.

FORMATION ET SENSIBILISATION

La SOFIBANQUE S.A. a instauré une politique de formation continue destinée à l'ensemble de son personnel, y compris les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction. Cette démarche vise à renforcer la culture de conformité au sein de l'institution et à garantir une maîtrise des obligations en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT). Elle permet à chacun de disposer des connaissances nécessaires pour prévenir, détecter et signaler toute opération suspecte, en conformité avec les exigences réglementaires.

EMBARGO-SANCTIONS

Conscient des risques opérationnels rattachés aux clients sanctionnés, la SOFIBANQUE S.A. veille au respect strict des embargos commerciaux et sanctions financières et économiques tant au niveau national qu'international. Ce dispositif est applicable aux éventuels clients de la SOFIBANQUE S.A. frappés par une sanction.

CONSERVATION ET ARCHIVAGE

Ce dispositif repose sur la conservation et l'archivage des documents ayant fait l'objet de l'identification, des opérations et des correspondances de la clientèle au moins pendant 10 années après l'arrêt de la relation.

Ces documents sont conservés de manière à garantir que :

- Le respect des procédures et réglementations nationales qu'internationales par la SOFIBANQUE S.A.
- La traçabilité des opérations exécutées par la Banque ;
- La célérité dans le traitement des requêtes judiciaires ou d'ordre émanant d'un tribunal requérant la divulgation d'information.

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La cartographie des risques élaborée en octobre 2020 est conforme à l'instruction n°22 de la Banque Centrale du Congo sur la gestion des risques.

La mise en place de cet outil de gouvernance confirme la volonté de la Banque d'améliorer l'efficacité et l'efficience du dispositif de contrôle interne.

Cette démarche d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques a été réalisée sur l'ensemble des départements de la Banque en identifiant notamment les processus les plus sensibles.

De manière concrète, la cartographie des risques renseigne les informations suivantes :

- Les risques inhérents à chaque département / activité ;
- L'évaluation de la probabilité de survenance des risques ;
- Les impacts des risques sur la Banque et leur hiérarchisation ;
- Les actions préventives ;
- Les actions d'atténuation ou de réduction des risques ;
- Les mécanismes de mise à jour de la cartographie.

La Banque dispose de ce fait d'un registre des risques pour tous les départements.

La Banque a également élaboré dans le cadre du plan de continuité d'activité une cartographie des sinistres qui s'intègre dans la cartographie des risques.

La cartographie des risques de la Banque, pilotée par le département des risques, est mise à jour annuellement. La Banque a finalisé la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels qui sera approuvée lors du premier conseil d'administration de l'année 2025.

LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (PCA)

Ce plan repose sur cinq piliers :

1. Une équipe restreinte et qualifiée de gestion de crise

- La SOFIBANQUE a défini une organisation apte à gérer une crise, depuis son occurrence jusqu'à sa résorption et au retour à la normale.
- Cette équipe de gestion de crise est pilotée au plus haut niveau par l'organe exécutif. La Banque a désigné le directeur général adjoint assisté du responsable administration comme responsable du plan de continuité d'activité.

2. L'identification des processus métiers critiques

- La Banque a réalisé une auto-évaluation de ses activités et a identifié les domaines critiques dont l'interruption partielle ou totale peut entamer sa capacité à poursuivre ses activités.
- Les domaines critiques ainsi identifiés ont permis d'élaborer une cartographie des sinistres (dommages et perturbations majeures) qui s'intègre dans la cartographie des risques.
- La Banque a défini les actions à anticiper qui permettent d'assurer la continuité de ses activités.

3. La relocalisation des employés vers les sites alternatifs

- En cas de sinistre qui rend indisponible l'accès au siège, la Banque dispose de locaux distincts du siège, aux agences VIP de la Gombe et Limete, sites choisis comme sites alternatifs.
- Cependant, en cas d'indisponibilité du siège et des sites alternatifs, les activités seront relocalisées à l'agence de Lubumbashi et le personnel essentiel redéployé.

4. Le maintien de la communication avec les parties prenantes

- Le service clientèle, via les gestionnaires commerciaux et le call center, assureront une communication permanente à la clientèle. Le marketing de son côté communiquera via les moyens digitaux.
- La direction des ressources humaines se chargera de la communication aux employés.

5. La reprise de l'activité après interruption et plan de secours informatique

- L'équipe en charge du plan de continuité élaborera un rapport global sur la mise en œuvre et sur la gestion de la crise.
- La Banque dispose d'un plan de secours informatique.

LE PLAN DE SECOURS INFORMATIQUE

La SOFIBANQUE a mis en place un plan de secours informatique visant à assurer la continuité des opérations techniques et informatiques en cas de crise majeure. Ce plan s'inscrit dans la continuité du plan global de continuité d'activité de la Banque.

Ce dispositif constitue une composante technique essentielle du plan de continuité d'activité global, validé et approuvé par le Conseil d'administration. La supervision de ce plan est assurée par une équipe d'intervention informatique et technique sous contrat avec la Banque, dirigée par le directeur général adjoint, responsable du plan de continuité. L'équipe est constituée des personnes suivantes :

- Le responsable informatique ;
- Les responsables de chaque système ;
- Les techniciens de support informatique.

Le plan de secours informatique couvre trois domaines principaux :

- L'infrastructure et la sécurité informatique ;
- La sauvegarde et la restauration des données ;
- La reprise des activités.

Premier domaine : infrastructure et sécurité informatique

L'infrastructure

La SOFIBANQUE dispose de deux types d'infrastructures : l'infrastructure d'exploitation et les infrastructures métiers.

- L'infrastructure d'exploitation : elle inclut les serveurs, les équipements réseau, les équipements de télécommunication, et les postes de travail.
- Les infrastructures métiers : ces infrastructures concernent les principales applications bancaires telles que le Core Banking System, Swift, la monétique, les messageries MoneyGram et Ria. D'autres applications connexes au Core Banking System sont également utilisées.

La Sécurité informatique

Pour garantir un niveau de sécurité conforme aux exigences du régulateur, la SOFIBANQUE a suivi toutes les étapes nécessaires afin que son infrastructure soit certifiée aux normes PCI/DSS et ISO 27001.

Des investissements ont été réalisés pour renforcer la sécurité du réseau, tant à l'externe qu'en interne. Des équipements de dernière génération sont utilisés pour maîtriser le risque d'intrusion ou des cyberattaques.

Des systèmes de détection d'intrusions (IDS/IPS), des logiciels de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM), pour surveiller et gérer les événements de sécurité sont mis en place en partenariat avec des partenaires spécialisés dans la cybersécurité.

Différentes politiques et chartes liées à la sécurité de l'information sont approuvées par le Conseil d'administration afin d'encadrer le domaine de la sécurité informatique.

Deuxième domaine : la sauvegarde et restauration des données

La Banque effectue régulièrement un état des lieux du circuit des données dans chaque système ou application, identifiant les données critiques qui nécessitent une gestion et une conservation rigoureuses et en phase avec la réglementation locale.

Les données critiques sont répliquées en temps réel sur deux sites différents, dont un site de secours distant pour garantir la disponibilité des données.

La sauvegarde couvre l'ensemble des informations, et des tests réguliers sont effectués pour s'assurer de la fiabilité des données sauvegardées et des délais de restauration respectés.

Troisième domaine : la reprise des activités

Le domaine de la reprise des activités découle directement des deux domaines précédents, à savoir l'infrastructure, la sécurité informatique et la sauvegarde des données.

Un rapport technique est rédigé par l'équipe en charge du plan de secours informatique pour évaluer et valider la reprise des activités après une interruption.

ASSURANCES ET SÉCURITÉ DES BIENS

La Banque dispose d'un réseau important d'agences (13) et guichets avancés (44) disséminés à travers la République Démocratique du Congo.

Dans le souci de sécuriser ses actifs, une police d'assurance est souscrite pour chaque agence et guichet auprès de la Société Financière d'Assurances. Cette police couvre à la fois la valeur des encaisses en billets, la valeur des titres divers et les immobilisations.

Le montant de ces polices d'assurance tient compte des besoins de fonctionnement de chaque agence et guichet ainsi que des aspects sécuritaires et environnementaux. Les agences et guichets ont des limites d'encaisse à détenir aux coffres et il ne leur est pas autorisé de les dépasser sans l'accord préalable de la direction générale.

La Banque peut revoir les limites et harmoniser les polices de certaines agences au regard notamment des impératifs liés à l'accroissement de la demande en espèces et / ou à l'augmentation significative des dépôts.

Cet arsenal est complété par l'assurance « BBB » souscrite auprès du même assureur dont la garantie comprend :

- Les détournements ;
- La fraude ;
- Les actes commis dans les locaux ;
- Les titres ;
- La fausse monnaie ;
- Les pertes ou dommages causés aux bureaux et à leurs contenus ;
- Les actes commis en transit.

Le contrat d'assurance dispose de solides garanties en termes de réassurance. Cette dernière est fournie par les Lloyd's de Londres (panel de réassureurs – Lloyd's Syndicate 609 AUW, 4020 ARK, 1969 APL, 1274 AUL). Ce syndicat de réassureurs est spécialisé dans la préparation et la fourniture de packages d'assurances à l'attention des banques à travers le monde.

Enfin, la Banque dispose auprès de l'assureur AIG d'une couverture en matière de protection des données. Cette assurance couvre notamment les risques de vol ou de piratage des données ainsi que les risques liés aux cyberattaques (ransomware ou rançongiciel).

4

STRATÉGIE & PERSPECTIVES

AXE COMMERCIAL
AXE RISQUES
AXE OPÉRATIONS
AXE ORGANISATION



STRATÉGIE & PERSPECTIVES

Comprendre la perspective dans laquelle s'inscrit la SOFIBANQUE est un point fondamental dans la relation de confiance à long terme que la Banque souhaite établir avec l'ensemble des parties prenantes, particulièrement les bénéficiaires de crédits et les déposants. A ce titre, l'exposé des grands principes sur lesquels s'articule la stratégie de la SOFIBANQUE participe à construire et à renforcer les relations avec nos partenaires.

Au cours de l'année 2024, la SOFIBANQUE a connu une croissance exceptionnelle de 32 % de sa taille de bilan. L'augmentation du PNB a permis un accroissement significatif de ses fonds propres à 146 MUSD, malgré des charges administratives plus élevées que prévu. Le ratio de solvabilité globale, à 21,69 %, est largement au-dessus des exigences réglementaires.

La SOFIBANQUE se trouve dans une position confortable de poursuite de ses activités (going concern).

Toutefois, certains défis subsistent :

- Une augmentation importante des provisions, en lien avec des dossiers de crédit complexes ;
- Une croissance des dépôts qui reste dépendante des institutions publiques, dépôts par nature très volatiles notamment en raison de la situation sécuritaire du pays. La diversification des dépôts est indispensable pour permettre de tenir l'objectif interne de 60 % du ratio Loan-to-Deposit ;
- Des délais importants dans l'exécution des nouveaux projets et initiatives.

Afin de répondre à ces défis, l'année 2025 sera axée sur un recentrage stratégique visant à :

- Consolider les acquis ;
- Améliorer la rentabilité ;
- Réduire les risques.

Les priorités sont définies autour de quatre axes principaux : Commercial, Risques, Opérations et Organisation.

Axe Commercial

L'objectif est de renforcer notre position auprès de la clientèle à forte valeur ajoutée. Les grandes entreprises minières et leurs sous-traitants demeurent une priorité stratégique. Une attention particulière sera portée à la rétention de la liquidité interne, afin de capter davantage de flux, notamment auprès des bénéficiaires récurrents des transferts sortants. Cet effort sera d'autant plus bénéfique que la Banque est entrée en relation, en 2024, avec plusieurs grandes sociétés minières.

Vis-à-vis de la clientèle des particuliers, principalement constituée des agents de l'Etat et des employés de nos clients personnes morales, l'effort portera sur la vente des produits existants (cartes, canaux d'accès à distance...) et sur l'automatisation de la mise en place de facilités d'avances sur salaires, peu risquées et très rentables.

Axe Risques

La stratégie de gestion des risques s'articule autour des points suivants :

- la réduction des encours non stratégiques, en ciblant les crédits à faible valeur ajoutée ou présentant un niveau de risque élevé ;
- le maintien des opérations ponctuelles à dénouement rapide, en faveur des entreprises et administrations publiques ;

Par ailleurs, la Banque a déjà renforcé ses actions de recouvrement et de suivi des créances à risque, avec des rappels d'engagement, des mises en demeure plus immédiates et la mise à l'index des clients non coopératifs.

Axe Opérations

L'amélioration du suivi de l'exécution des projets constitue une priorité. Elle se traduira notamment par la création d'un Comité de pilotage des projets, la formalisation de la communication et des formations autour de ces projets.

Avec la mise en place d'une démarche de projets efficace et la conclusion des projets déjà initiés, la Banque va s'attacher à accélérer la transformation digitale de la Banque avec :

- D'une part, l'automatisation des processus internes dont le traitement manuel est risqué, coûteux et incompatible avec la qualité de service attendu par les clients ;
- D'autre part, le développement de nouvelles fonctionnalités à destination des clients particuliers et entreprises.

Axe Organisation

Le renforcement de l'organisation interne est essentiel pour atteindre nos objectifs.

Des recrutements additionnels vont permettre de résorber les faiblesses existantes dans les domaines du contrôle comptable, des ressources humaines et de la gestion de projet. Des formations ciblées permettront de renforcer la connaissance des produits et services de la Banque, la maîtrise des procédures et des outils de travail.

Par ailleurs, la création des nouvelles fonctions d'analystes de données (data analysts) et des agents d'assurance qualité permettra de mieux percevoir les lacunes et opportunités en matière d'offres de produits à la clientèle, de tarification et de qualité de service.

Pour renforcer la cohésion interne, une meilleure communication autour des projets et initiatives en cours sera mise en place et les disparités salariales seront revues pour améliorer l'engagement des collaborateurs.

La gestion de la SOFIBANQUE se caractérise par la prudence dans un environnement mondialisé instable. Elle veille à maintenir des normes prudentielles de gestion strictes et supérieures aux minima réglementaires. Cette stratégie a montré qu'elle était compatible avec l'évolution actuelle de la Banque, ses spécificités et ses résultats : solutions sur mesure (tailor-made), rapidité, souplesse, adaptabilité.

Le secteur bancaire en République démocratique du Congo devra également prendre en considération les nouvelles dispositions de l'instruction 18 de la Banque Centrale du Congo, laquelle exige des banques l'ouverture de leur capital à 4 actionnaires détenant au minimum 15% des parts sociales, dont un actionnaire disposant de la majorité (50% au moins). La mise en œuvre de cette nouvelle disposition du 4 juillet 2023 ouvre et enrichit la réflexion stratégique sur les développements futurs qu'elle ne manquera pas de générer.

Le Conseil d'Administration poursuit ses réflexions pour s'adapter à un environnement évolutif et parfois instable, lequel justifie une grande prudence. Toutes choses égales par ailleurs, l'année 2025 devrait consacrer une poursuite raisonnable de la croissance de la SOFIBANQUE, une augmentation mesurée de son produit net bancaire et une amélioration continue de son résultat net.



5

RESSOURCES HUMAINES

PYRAMIDE DES ÂGES
AUTRES VOILETS DES ACTIVITÉS DES RH

RESSOURCES HUMAINES

Au 31/12/2024, la Banque a clôturé l'année avec 274 employés à temps plein (ETP), contre 230 à la clôture de l'année précédente, ce qui dégage un accroissement de 44 employés, soit 19.13%. Cette progression est justifiée par la nécessité de combler les besoins en ressources des différents services comme indiqué ci-dessous :

N°	Entité	Effectif additionnel
1	Retail	01
2	Administration	01
3	Affaires financières	02
4	Audit interne	02
5	Clientèle	04
6	Commercial	06
7	Conformité	03
8	Contrôle interne	04
9	Crédit	02
10	Risques	01
11	Import-Export	01
12	Middle office	01
13	Ressources Humaines	01
14	Caisse	08
15	Paie Fonctionnaire	05

Toutefois, au cours d'année 2024, nous avons enregistré treize (13) départs comprenant six (6) démissions, trois (3) licenciements ; deux (2) décès, une (1) séparation à l'amiable et une (1) désertion.

La cartographie de l'indice d'Égalité professionnelle/Genre en fin 2024 présente 196 hommes contre 171 en fin 2023, soit un accroissement de 25 hommes, ce qui indique 14.6% de la population masculine. La population féminine quant à elle a atteint 78 en décembre 2024 contre 59 en décembre 2023, représentant un accroissement de 19 femmes, soit 32.20%.

	2023	2024	Écart	Ratio	Indice Genre
Homme	171	196	25	14.62%	2023, le ratio H/F était de 74/26%
Femme	59	78	19	32.20%	2024, le ratio H/F était réduit à 72/28%
Total	230	274	44	5.35%	Sur les 100% des nouvelles compétences qui ont rejoint l'institution en 2024 (44), le ratio H/F 57/43% s'est dégagé.

Les RH continuera à évaluer son incidence sur le respect de l'égalité professionnelle sur le sexe, la diversité, l'inclusion et l'équité dans les activités du recrutement.

PYRAMIDE DES ÂGES

Tranches d'âges	Homme	Femme	Total
18 ans - 30 ans	22	19	41
31 ans - 60 ans	165	59	224
61 ans et plus	9	0	9
	196	78	274

PYRAMIDE DES AGES - 2024



L'index Age nous renseigne que 82% de nos effectifs (224) en fin 2024 se trouvent être dans la fourchette de 31-60 ans, ce qui constitue une réserve quasi sûre pour le maintien de la main d'œuvre indispensable pour soutenir la croissance.

Les Ressources Humaines s'attellent à établir un plan de succession clair pour assurer le transfert des compétences de 3% des effectifs (09) proches de la retraite.

D'AUTRES VOLETS DES ACTIVITÉS DES RH

A la clôture de l'année 2024, les autres volets des activités RH ont permis de focaliser l'attention sur notamment :

- L'adoption d'un avenant au règlement intérieur de la Banque portant sur les règles relatives à l'organisation technique du travail, à la discipline, aux prescrits de l'hygiène et sécurité dans les lieux de travail ainsi qu'aux modalités de paiement des rémunérations ;
- L'examen de la nouvelle politique du prêt au personnel et du modèle du contrat de prêt ;
- La mise en place du tableau comparatif des avantages, salaire et grades des employés avec une grille harmonisée sur le barème salarial dans le respect de la tension salariale conformément aux prescrits de la loi et dont la mise en application interviendra en 2025, après l'adoption d'une nouvelle classification des emplois SOFIBANQUE SA.
- La conformité aux instructions de la Banque Centrale du Congo sur la préparation des dossiers pour soutenir la demande d'agrément des fonctions de contrôle, soit Le Risque, la Conformité, le Contrôle Interne et l'Audit Interne avec l'exigence de leur accorder les promotions en grades correspondant à leurs fonctions suivant recommandations de la Banque Centrale du Congo ;
- La préparation de dossiers pour la demande d'agrément des fonctions sensibles conformément à l'article 22 de l'instructions 18 de la Banque Centrale du Congo ;
- La dotation de la politique HR qui a reçu un avis favorable des comités des nominations et des rémunérations ; sociales
- L'adoption de la politique sociale en termes d'assistance en cas de naissance, mariage et décès des employés, de leurs ayants-droits ainsi que leurs parents alliés, l'assistance médicale, la prise en charge lors des déplacements professionnels, etc.
- La mise en place des logiciels de gestion HR pour les congés et les mouvements des employés en termes d'arrivées et de départs.
- L'accord de principe sur la dotation à la Banque d'une convention collective révisée par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Avec le soutien de l'entité de « organisation », les travaux de la dotation des fiches de poste pour l'ensemble des directions/départements de la banque ainsi que les travaux de la classification des emplois vont devoir continuer au cours de l'exercice 2025.



SIÈGE
4258 avenue Kabasele Tshamala
Commune de la Gombe

CENTRE D'APPELS
+243 817 300 200/201

f Sofibanque SA

X @Sofibanque

in Sofibanque sa